



# RAPPORT ANNUEL 2012

## SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS



**L**e rapport annuel **2012** sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de CAP Atlantique, a été élaboré en vertu du décret n°2000-404 du 11 mai 2000.

Chaque collectivité compétente en matière de collecte et/ou traitement des déchets doit présenter puis mettre à disposition du public un rapport annuel, et ce avant le 30 juin de chaque année. Les délégués de chaque commune membre de la collectivité ont ensuite jusqu'au 30 septembre pour présenter ce rapport de synthèse à leur conseil municipal.

Ce rapport se veut un rapport de synthèse, il aborde aussi bien les aspects techniques que financiers de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés.

Il permet aussi d'informer les élus sur la politique de gestion des déchets mise en œuvre au niveau de CAP Atlantique pour prendre des décisions adaptées au contexte local, et sensibiliser le grand public qui lira le rapport en mairie.

Pour information, lors de la lecture, les cartes mentionnées dans le rapport sont disponibles en annexes.

# SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE .....	5
1- Présentation générale du service .....	6
1.1 Territoire et population concerné .....	6
1.2 La compétence .....	6
1.3 Les équipements en place sur le territoire (Carte 1) .....	7
2. Les moyens humains et matériels de la compétence Déchets.....	8
3. Les évènements marquants de l'année 2012 .....	9
3.1. Développement du service à l'usager: .....	9
3.3. Marchés de prestations de service : .....	10
3.4. Travaux .....	11
INDICATEURS TECHNIQUES.....	12
1- Données générales .....	13
2- La collecte des déchets .....	15
2.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles .....	15
a) Organisation des collectes en PàP et AV .....	15
b) Les tonnages d'ordures ménagères collectés.....	15
c) La collecte des dépôts sauvages des apports volontaires.....	16
d) La collecte des Déchets de Soins à Risques Infectieux (DASRI) .....	16
e) La collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E).....	17
f) La dotation en composteurs.....	17
2.2 La collecte des déchets recyclables .....	18
a) Organisation des collectes .....	18
A. La collecte des recyclables en porte à porte .....	18
B. La collecte des recyclables en apport volontaire.....	18
b) Les tonnages de recyclables collectés et valorisés .....	19
2.3 Les encombrants : organisation des collectes et tonnages.....	19
2.4 Les déchetteries.....	20
a) L'exploitation des déchetteries intercommunales .....	20
b) Les volumes horaires d'ouvertures des déchetteries.....	21
c) Les tonnages réceptionnés en déchetterie .....	22
d) Le devenir des déchets réceptionnés en déchetterie .....	24
3- Le traitement des déchets.....	25
3.1 Le tri des déchets recyclables .....	25
a) La prestation de tri.....	25
b) Le taux d'extraction des recyclables par rapport aux OM.....	25
c) Le devenir des déchets recyclables .....	26
A Les emballages légers.....	26
B. Les journaux-magazines.....	27

C. Le verre.....	27
3.2 Le transfert, transport, traitement des déchets ménagers assimilés.....	28
a) Le transfert et traitement des déchets.....	28
A. Exploitation de la station de transfert de Guérande .....	29
B. Transport et élimination des OM et TV non valorisables vers les centres de traitement	31
a) Transport et traitement des ordures ménagères.....	31
b) Traitement du tout-venant au ISDND de Kéraline à Herbignac .....	31
3.3 Le traitement des déchets verts .....	32
a) Les DV traités sur les plates-formes de Livery et La Baule .....	33
A. La station de compostage de livery .....	33
B. La plate-forme de la baule .....	34
b) Les DV traités sur les aires attenantes aux déchetteries régies .....	34
4- Schémas de synthèse.....	37
INDICATEURS FINANCIERS 2012 .....	41
1. Le compte de résultat de la compétence déchets 2012 : .....	45
2. La répartition des charges par activité : .....	46
3. Les ratios .....	47
PERSPECTIVES 2013 .....	49
1- Etudes.....	50
2- Développement et mise en œuvre de services à l'utilisateur .....	50
3- Marchés de prestation de service, travaux et acquisition.....	50
4- Travaux.....	51
ANNEXES.....	52

---

# PRESENTATION GENERALE

---

## 1- Présentation générale du service

### 1.1 Territoire et population concerné

CAP Atlantique, Communauté d'Agglomération de la presqu'île de Guérande Atlantique, créée au 1<sup>er</sup> janvier 2003, regroupe 15 communes marquées par une forte variation saisonnière sur 39 500 ha. La population peut être multipliée par 3 localement.

	INSEE 1999	Population selon dernier recensement INSEE 2010
Assérac	1 381	1 789
Batz-sur-Mer	3 193	3 071
Baule (La)	16 416	16 040
Camoël	666	918
Croisic (Le)	4 325	4 050
Férel	2 094	2 996
Guérande	14 296	15 534
Herbignac	4 449	5 817
Mesquer	1 493	1 727
Pénestin	1 556	1 900
Piriac-sur-Mer	1 927	2 209
Pouliguen (Le)	5 386	4 979
Saint-Lyphard	3 261	4 326
Saint-Molf	1 773	2 324
Turballe (La)	4 102	4 582
<b>TOTAL</b>	<b>66 318</b>	<b>72 262</b>

*\*Source : INSEE - Enquêtes de recensement*

**Tab.1 : Population utilisée par commune sur le territoire de CAP Atlantique 2012**

Le territoire est très varié en densité de population et en affluence touristique. La densité moyenne est de **183 hab/km<sup>2</sup>** (INSEE 2009) soit un habitat dit semi rural.

Le territoire possède un fort habitat secondaire qui atteint près de 44% et un habitat collectif de 35% en 2012.

### 1.2 La compétence

La compétence déchets comprend les services de collecte et traitement suivants :

-  **filière des ordures ménagères résiduelles et des encombrants :**
  - collecte traditionnelle en porte-à-porte (PàP) et apport volontaire (AV) des ordures ménagères ;
  - collecte en porte-à-porte des encombrants ;
  - centre de transfert ;
  - transport et traitement en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) ou en usine d'incinération (UIOM) ;

 **filière des recyclables**

- collecte en porte-à-porte (PàP) et apport volontaire (AV) ;
- centre de tri ;
- recyclage matière ;
- élimination des refus de tri ;

 **filière des déchets végétaux**

- collecte porte-à-porte et apport volontaire en déchetterie ;
- compostage individuel et sites de broyage/compostage ;
- recyclage matière du compost produit ;

 **filière des déchets collectés en déchetteries**

- collecte par apport volontaire ;
- valorisation matière de matériaux ou élimination.

CAP Atlantique est maître d'ouvrage des déchetteries, des installations de broyage et compostage des végétaux, du centre de transfert des déchets de Guérande et d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux à Herbignac.

### 1.3 Les équipements en place sur le territoire (Carte 1)

Pour exercer ses compétences, CAP Atlantique dispose des équipements suivants :

- Un centre de transfert des OM et déchets recyclables de Villejames à Guérande permet d'optimiser le transport des déchets vers les centres de traitement ou le centre de tri ;
- Une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) située à Kéraline à Herbignac dont l'exploitation est assurée par CAP Atlantique ;
- Un réseau de 9 déchetteries ;
- 5 plates-formes de déchets verts.

## 2. Les moyens humains et matériels de la compétence Déchets

Le service Déchets est basé sur le site de CAP Atlantique à Herbignac, les moyens humains et matériels sont décrits ci-après.

Activité	Régie communautaire ou service délégué	Périmètre d'intervention	Moyens humains *	Moyens matériels*
Collecte en porte à porte	Régie communautaire	La Baule Les 6 communes du nord	33	13 bennes de collecte
	Prestation privée	8 communes	17	14 bennes de collecte
Collecte en apport volontaire	Régie communautaire	6 communes du nord	4	1 poids lourd
	Prestation privée	9 communes sud et centre	4	3 poids lourd
Veille propreté	Régie communautaire	15 communes	3	3 véhicules utilitaires
Déchetteries	Régie communautaire	4 sites	6	1 poids lourd
	Prestation privée	5 sites	6,5	3 poids lourds
Transfert et Transport des déchets	Prestation privée	1 site	6	4 poids lourds
Traitement	Régie communautaire	ISDND de Kéraline	2	1 compacteur 1 pelle
	Prestation privée	3 sites	NC	NC

\*: moyens décrits pour la basse et moyenne saison.

Sous la responsabilité d'un agent en charge du service, celui-ci est complété par :

- un pôle administratif composé de 3 personnes,
- un pôle études et prospectives composé de 3 personnes et de 2 ambassadeurs du tri
- 3 agents du pôle exploitation assurent le suivi des prestations privées.

### 3. Les évènements marquants de l'année 2012

L'année 2012 est marquée pour l'essentiel par les évènements suivants :

#### 3.1. Développement du service à l'utilisateur:

##### 3.1.1 Décisionnel

- **Délibération sur la mise en place de la redevance spéciale (RS):**
  - Délibération le 29 mars 2012, pour la mise en œuvre de la RS auprès des établissements de la plage de la Baule ;
  - Délibération le 13 décembre 2012, approbation des tarifs avec mise en place progressive de la redevance spéciale sur les établissements autres que la plage :

Tranches	Production <u>par site</u> de déchets des établissements publics et privés	Prise d'effet progressive	Année de facturation
1	Supérieure à 3000 L / semaine	1 <sup>er</sup> avril 2013	Fin 2013
2	Entre 1800 et 3000 L / semaine	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Fin 2014
3	Entre 1080 et 1800 L / semaine	1 <sup>er</sup> janvier 2015	Fin 2015

##### 3.1.2 Opérationnel terrain

- **Redevance spéciale (RS)**
  - Mise en place effective de la RS pour les établissements de plage de la Baule au 1<sup>er</sup> juillet 2012
  - Diagnostic terrain à partir d'avril 2012 par les conseillers « RS » :
    - Phase de concertation avec les professionnels du territoire des secteurs privé et public ;
    - Accompagnement technico-économique par entretiens individualisés des futurs redevables assujettis ;
    - Bilan de l'opération de concertation à l'automne 2012.
- **Opération de suivi de qualité du tri**
  - Toute l'année par les agents de CAP Atlantique selon les remontées des opérateurs de collecte ;
  - Contrôle des restaurants de plage, La Baule sur le respect des consignes de tri et présentation des déchets, début juillet 2012.
- **Animations sur le tri sélectif et compostage :**
  - ARPEJE, Herbignac, une vingtaine d'enfants ;
  - Lycée Kerguéneq, St Molf, 1 classe de 4<sup>ème</sup> ;
  - Collège Grand Air, La Baule : 4 classes soit environ 100 à 120 élèves ;
  - Hôtel La Palmeraye, La Baule, formation du personnel ;

- Hôtel Eurocéan, Guérande, formation du personnel ;
  - Hôtel Royal, La Baule, formation du personnel ;
  - Hôtel St Christophe, La Baule : remise de l'éco-label par le développement du tri sélectif sur l'établissement ;
  - Tennis Country Club, La Baule ;
  - Les jardins familiaux, Piriac: information sur le compostage (½ journée) ;
  - Fête des Jardins - La Turballe : échanges avec environ 200 personnes sur 2 jours ;
  - Ecole du Bois-Rochefort, semaine du goût : sensibilisation des élèves au gaspillage alimentaire ;
  - Opération « Semaine des déglingués » (du 2 au 9 juin), communication sur les 9 déchetteries et sur 2 grandes surfaces, opération de sensibilisation au tri des D3E ;
  - Mairie de Batz/Mer, sensibilisation sur les modalités de tri sélectif sur le territoire à destination de l'ensemble des services communaux;
  - Ecole Jules Verne, La Turballe : sensibilisation du personnel (agents cantine+ enseignants) ;
  - Association Jeunesse et Avenir, Le Pouliguen, sensibilisation du personnel.
- **Visite des Celluloses de la Loire à Allaire (56) : 20 agents de CAP Atlantique**

### 3.2 Etudes-Exploitation

#### **3.2.1 Etudes**

- Remise du label Qualitri-Qualiplus attribué à Cap Atlantique fin 2011 ;
- Travail sur un logiciel de facturation commun aux facturations du service déchets : RS, déchetteries, terrains privés...
- Accord pour le déploiement du tri des journaux-magazines dans les collectifs

#### **3.2.2 Exploitation des déchetteries**

Une agression physique violente a eu lieu en mai 2012 sur la déchetterie de Pénestin. Cet incident couplé aux multiples agressions, aux actes répétés de vandalisme et à la récupération des déchets sont à l'origine d'un projet de déploiement de la vidéo-surveillance sur les déchetteries.

### 3.3. Marchés de prestations de service :

Renouvellement des marchés de prestation de services :

#### **3.3.1 Service**

- MPA 110038 : Collecte des encombrants sur les communes de Guérande, Le Pouliguen, Batz-sur-Mer, Le Croisic, La Turballe et Piriac-sur-Mer : attributaire **VEOLIA** au 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour une durée de 5 ans et un montant de **130 698.47 € HT**
- MPA 110036 : Gerbage des déchets verts bruts : attributaire **MABO S.A** au 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour une durée de 5 ans et un montant de **30 875 €HT**
- MPA 120031 : Prestation de surveillance des déchetteries de Piriac-sur-Mer, Pénestin, Keraline et Pompas à Herbignac : attributaire A.G.P.S. au 17 octobre 2012 pour une durée de 3 ans et un montant de **52 424.82 €HT**

### 3.3.2 Fournitures

- MPA 110035 Achats de sacs végétaux : attributaire **TAPIERO** au 12 janvier 2012 pour une durée de 4 ans et un montant maxi de **190 000 € HT**

### 3.4. Travaux

- **ISDND de Kéraline :**
  - Mise en place de filets de protection anti envols autour du casier 3 ;
  - Confection d'une plate-forme pour le co-compostage des algues vertes ;
  - Confection de la piste d'accès et du quai de déchargement pour l'exploitation de l'alvéole 3-2
  - Au 31/12/2012, fin du remplissage de l'alvéole 3-1 et démarrage de l'exploitation du casier 3-2 le 2/01/2013.
- **Algues vertes :**
  - Délibération d'un plan d'actions en Mai 2012,
  - Réalisation d'une plate-forme de co-compostage de 5 000 m<sup>2</sup> sur le site du centre d'enfouissement de Kéraline opérationnelle mi-juillet,
  - Réalisation de 2 plates-formes d'égouttage sur les sites des déchetteries de Piriac-sur mer et de Pénestin (de 400 m<sup>2</sup> chacune) opérationnelles mi-juillet,
  - Acquisition et mise à disposition de lames de collecte pour les communes intéressées à adapter sur les tracteurs de collecte ainsi que pour le prestataire de collecte;
- **Déchetterie de Pompas :** réhabilitation complète du site avec suppression de l'aire de stockage des déchets verts (gestion du flux en caissons).
- **Points d'apport volontaire :** développement du parc semi-enterrés et enterrés complets. En 2012, 5 points d'apport volontaire ont été aménagés sur le territoire de CAP Atlantique.

#### Semi-enterrés



*Saint-Lyphard : Kerhinet*

#### Enterrés complets



*Le Pouliguen : Bd Civanam, salle des fêtes*



*Piriac : Quai de Verdun*

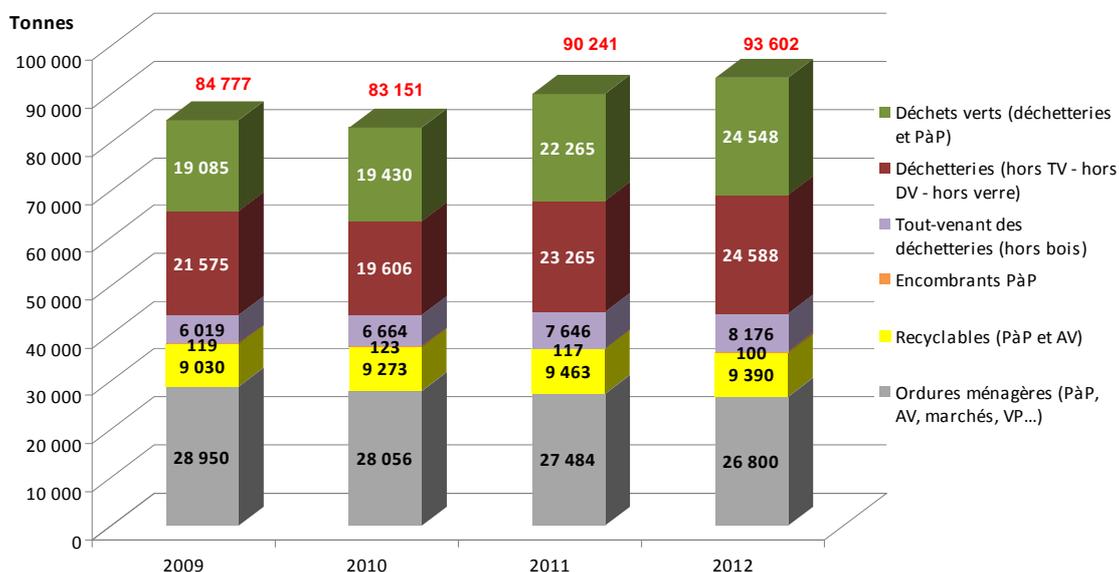
- **Station de Transfert de Guérande :** présentation de l'Avant-projet de restructuration fonctionnelle du site par la maîtrise d'œuvre confiée au cabinet ANTEA.

---

# INDICATEURS TECHNIQUES

---

## 1- Données générales



**Graph.1 : Tonnages collectés depuis 2009 sur le territoire de CAP Atlantique**

L'année 2012 est comparée à 2011 sur l'ensemble du document.

**2012** est marquée par les tendances suivantes:

Les **+** :

Une augmentation des **tonnages déchets**, + **3,72 %** pour l'année 2012 principalement dû à:

- **+10,26%** des **déchets verts** (déchetteries et PAP) soit +2 284 t;
- **+6,92%** du **tout-venant des déchetteries** (hors bois) soit + 529 t;
- **+5,68% des tonnages des déchetteries** (hors tout-venant) soit +1 323 t apportés dans les 9 déchetteries intercommunales principalement dus à une hausse générale des quantités réceptionnées en déchetterie.

Les **-** :

- **- 2,49%** d'ordures ménagères collectées en porte-à-porte et apport volontaire (685 t);
- **- 0,77%** des recyclables porte-à-porte et apport volontaire (73 t) ;
- **- 14,69%** sur les encombrants collectés en porte à porte (17 t).

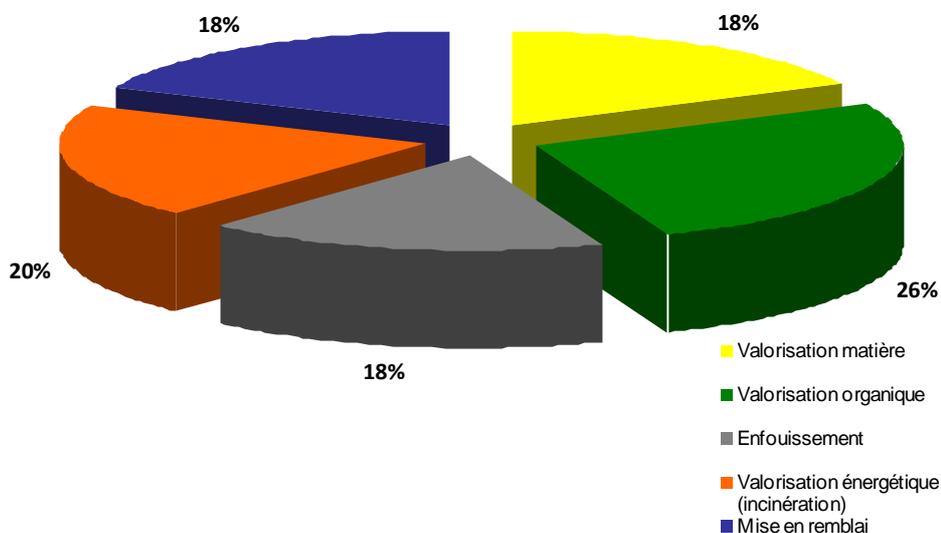
Les productions de déchets par habitant indiquées dans la suite du document, sont basées sur la population des derniers recensements INSEE 2010.

Le taux de valorisation correspond à la part des déchets qui peuvent être valorisés sur l'ensemble des flux de déchets collectés sur le territoire de CAP Atlantique.

En 2012, ce taux de valorisation se stabilise à hauteur de **44%** :

Nature des déchets	Tonnages
Ordures ménagères résiduelles	26 800
Encombrants ménagers	100
Emballages et journaux-magazines	4 374
Verre	5 016
Déchets verts*	24 548
Tout-venant	8 176
Gravats	16 999
Ferraille	1 576
Cartons	848
Bois	3 922
Amiante	78
D3E	856
<b>Total</b>	<b>93 292</b>

**Tab.2 : Tonnages par flux collectés en 2012**



**Graph.2 : Répartition du taux de valorisation des déchets en 2012**

## 2- La collecte des déchets

### 2.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles

#### a) Organisation des collectes en PàP et AV

La collecte des ordures ménagères s'effectue principalement en porte-à-porte (PàP) et en apport volontaire (AV). Elle est réalisée en régie ou en prestation privée :

Communes concernées	Mode de collecte	Prestataire
Le Pouliguen, Batz-sur-Mer, Le Croisic, Guérande, La Turballe, Piriac-sur-Mer, Mesquer et Saint-Molf	Porte-à-porte	Véolia
La Baule	Porte-à-porte	Régie de La Baule
Herbignac, Assérac, Saint-Lyphard, Camoël, Pénestin et Férel	Porte-à-porte	Régie d'Herbignac
Le Pouliguen, Batz-sur-Mer, Le Croisic, La Baule, Guérande, La Turballe, Piriac-sur-Mer, Mesquer et Saint-Molf	Apport volontaire	Véolia
Herbignac, Assérac, Saint-Lyphard, Camoël, Pénestin et Férel	Apport volontaire	Régie d'Herbignac

**Tab.3 : Modalités de collecte des OM sur le territoire en 2012 (PàP et AV, régie ou privé)**

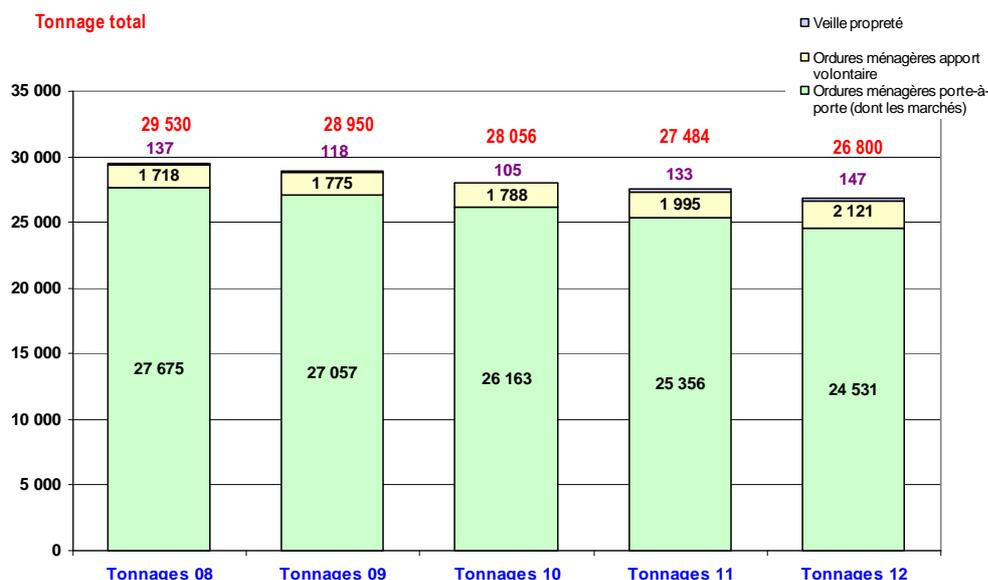
Le territoire comporte **137 conteneurs à OM AV** répartis sur tout le territoire (carte 5), sauf sur la commune de Guérande qui possède exclusivement des conteneurs sélectifs. Leur fréquence de collecte est de 1 à 5 fois par semaine.

Pour la collecte des OM en PàP, les usagers des 15 communes sont tous équipés de bacs roulants individuels.

Les collectes des ordures ménagères sont organisées selon la typologie de l'habitat et de la commune sur le principe d'un service accru sur les zones littorales (cartes 2 et 3).

#### b) Les tonnages d'ordures ménagères collectés

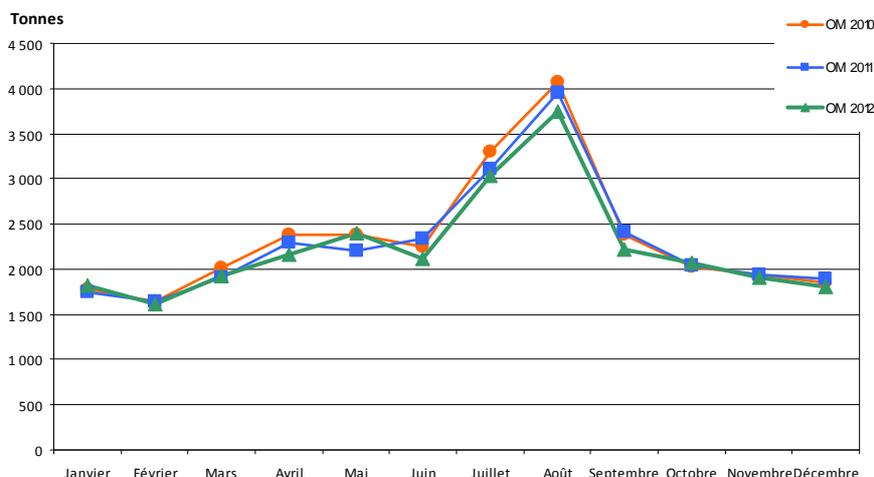
Le tonnage global des OM a baissé de 2.49% soit 685 tonnes en moins par rapport à 2011 et de plus de 10% depuis 2008.



**Graph.3 : Tonnages OM collectés sur le territoire CAP Atlantique (PàP et AV) entre 2008 et 2012**

Le tonnage collecté en PàP baisse de 825 tonnes (-3,25%) par rapport à 2011.

Le tonnage en apport volontaire quant à lui augmente de 126 tonnes soit + 6.31%.



**Graph.4 : Répartition mensuelle des tonnages OM PàP et AV collectés de 2010 à 2012**

Comme les années précédentes, la variation de tonnages collectés est significative entre le mois le plus faible (février) et le mois le plus fort (août): + 132%.

#### c) La collecte des dépôts sauvages des apports volontaires



**Photo n 1: Véhicule CAP ATLANTIQUE assurant le service de veille propreté (collecte des dépôts sauvages)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, CAP Atlantique a repris en régie la prestation de collecte des dépôts sauvages des apports volontaires sur tout le territoire. Cette prestation se nomme **Veille Propreté (VP)**.

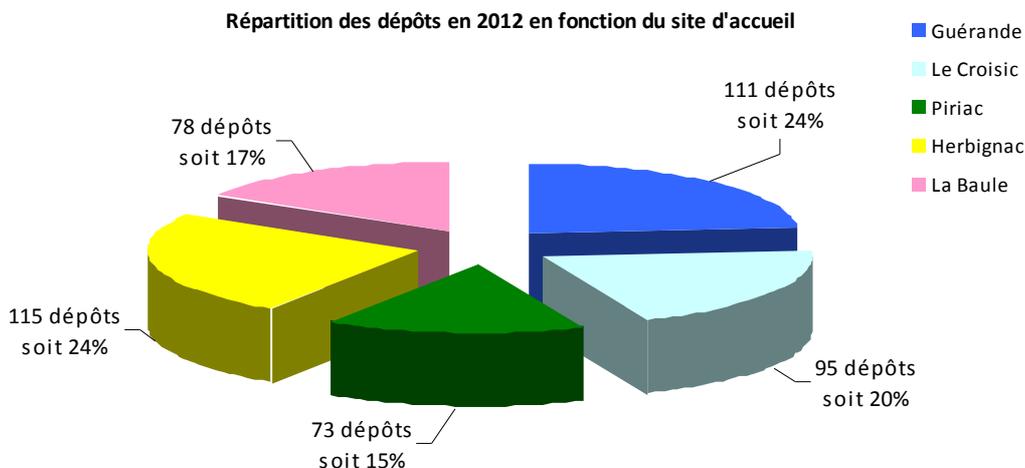
**147 tonnes** de dépôts sauvages ont été collectées aux pieds des points d'apport volontaire en 2012 soit une hausse de **10.88%** (14 t).

#### d) La collecte des Déchets de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

Le service de collecte des déchets piquants coupants des particuliers en auto-soins compte 5 points de collecte : 2 sites à l'Hôpital Intercommunal de la Presqu'île au Croisic et à Guérande, le CCAS de la ville de la Baule, 2 sites à CAP Atlantique à Herbignac et à Piriac-sur-Mer.

Pour l'année 2012, 868 boîtes ont été collectées soit 521 kg de déchets détournés du circuit des ordures ménagères, ce qui représente 472 dépôts.

Ces dépôts sont répartis de la façon suivante :



#### e) La collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)

Depuis le 21 janvier 2008, CAP Atlantique possède un accueil séparatif des D3E sur 8 déchetteries du territoire.

En 2012, **856 tonnes** ont été collectées soit une performance de **11.8 kg/hab/an** (INSEE 2010).

En 2011, le ratio national est de 6,9 kg/hab/an (source ADEME). L'objectif de collecte minimum de 4 kg/hab/an au 31 décembre 2006, fixé par la directive D3E, est atteint au niveau national. Les objectifs fixés par les PDEDMA 44 et 56 sont respectivement d'ici 2013 : 5kg/hab/an et 7 kg/hab/an.

De plus le cahier des charges d'agrément des éco-organismes de décembre 2009 prévoit des objectifs de collecte plus ambitieux que ceux de la directive, qui sont progressifs jusqu'à atteindre 10kg/hab/an en 2014.

#### f) La dotation en composteurs

En 2012, CAP Atlantique a distribué 438 composteurs avec une tendance à la baisse pour les dotations en 620 litres au profit des modèles 320 litres (57%).

Le taux de participation est de 32 % sur la totalité des résidences principales et des résidences secondaires, logements vacants inclus.

## 2.2 La collecte des déchets recyclables

### a) Organisation des collectes

Les matériaux concernés sont les flacons plastiques, les tétrabriques, les boîtes acier et aluminium, les cartonnettes et les papiers, journaux magazines.

La collecte des recyclables s'effectue principalement en porte-à-porte (PàP) et en apport volontaire (AV) selon la même organisation que le tableau 3 de l'article 2.1.

### A. La collecte des recyclables en porte à porte

#### • **Les emballages légers :**

La fréquence de collecte en porte-à-porte des emballages légers est de **1 fois par semaine** sur les 9 communes du sud et du centre et **1 fois tous les 15 jours** sur les 6 communes du nord.

Cette collecte s'effectue en sacs translucides jaunes. Les sacs sont mis à disposition sur les sites de CAP Atlantique de La Baule et d'Herbignac, dans les mairies et mairies annexes, ainsi que dans les déchetteries.

#### • **Les journaux-magazines :**

Les journaux-magazines en porte à porte sont collectés **1 fois tous les 15 jours**. Cette collecte est réalisée sur l'ensemble des 15 communes du territoire et sur la même fréquence.

### B. La collecte des recyclables en apport volontaire

La collecte des flux de recyclables EL, JM et verre se fait également en AV sur l'ensemble du territoire.

En 2012, le parc de conteneurs AV pour les recyclables a légèrement augmenté. **899** conteneurs de tri sélectif étaient répartis inégalement sur le territoire:

- **254** conteneurs « emballages légers » (25%) ;
- **249** conteneurs « journaux-magazines » (24%) ;
- **396** conteneurs « verre » (38%).

Ces données prennent en compte les conteneurs AV installés dans les campings.

La densité du parc AV n'est pas représentative de la densité de population du territoire (carte 5). L'implantation de nouveaux conteneurs fait l'objet d'une concertation avec les communes.



**Photo n 2:** Exemple d'un point d'apport volontaire enterré du territoire

**b) Les tonnages de recyclables collectés et valorisés**

	2008	2009	2010	2011	2012	Évolution 11/12 - Flux et type de collecte	Évolution 11/12 - Flux	Nb hab desservi (pop estimée 2012)	Ratio kg/hab. collectés (pop estimée 2012)
Verre AV	4 725	4 957	4 942	4 964	5 016	1,05%	1,05%	74 011	67,8
Journaux PàP	281	349	458	935	887	-5,17%	-2,71%		12,0
Journaux AV	2 390	2 196	2 150	1 842	1 815	-1,47%			24,5
Emballages PàP	997	1 194	1 361	1 351	1 292	-4,31%			17,5
Emballages AV	304	334	362	371	380	2,47%	-2,85%		5,1
<b>TOTAL</b>	<b>8 697</b>	<b>9 030</b>	<b>9 273</b>	<b>9 463</b>	<b>9 390</b>	<b>-0,77%</b>			<b>126,9</b>

	Tonnages valorisés (stock compris) 2012 (totaux / flux)	Ratio kg/hab. valorisés (pop estimée 2012)	Ratio kg/hab. National valorisé *
Verre AV	5 686	76,8	29,1
Journaux PàP	862	11,6	26,6
Journaux AV	1 920	25,9	13,2
Emballages PàP	1 128	15,2	19,6
Emballages AV			5,5
<b>TOTAL</b>	<b>9 596</b>		

\*Données Éco-emballages 2010 milieu semi-urbain

**Tab.4 : Tonnage et ratios des déchets recyclables collectés et valorisés sur le territoire de CAP Atlantique**

La baisse des tonnages des recyclables se traduit sur les flux journaux-magazines et emballages légers, et ce, plus particulièrement sur les collectes en porte-à-porte. Cette baisse peut s'expliquer partiellement par de mauvaises conditions climatiques pour la saison 2012.

La différence entre les tonnages collectés et valorisés correspond aux stocks de matériaux de l'année n-1 en attente d'une expédition vers leurs filières de valorisation respectives.

Le flux verre stagne, + 1.05% soit + 52 tonnes.

**2.3 Les encombrants : organisation des collectes et tonnages**

La fréquence de collecte en PàP des encombrants varie selon les communes. Les usagers doivent obligatoirement s'inscrire pour bénéficier du service.

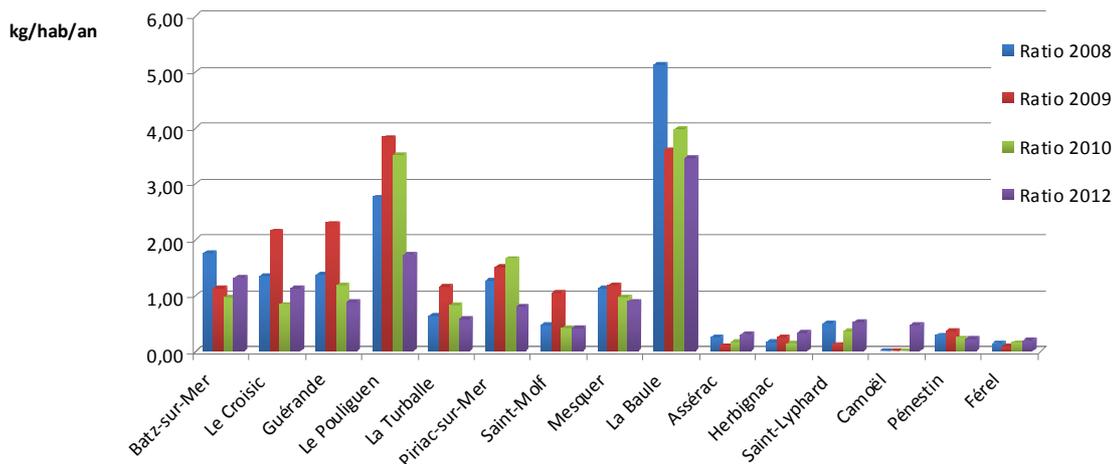
	Prestataire	Mode de collecte	Fréquence de collecte	Tonnages collectés en 2009	Tonnages collectés en 2010	Tonnages collectés en 2011	Tonnages collectés en 2012	Évolution 11/12
Batz-sur-Mer	Véolia	Inscription téléphonique préalable	5 fois/an sauf juillet/août	3,610	3,060	3,774	4,060	7,58%
Le Croisic				5,010	3,440	3,460	4,600	32,95%
Guérande				21,020	17,980	15,600	13,640	-12,56%
Le Pouliguen				12,080	17,880	8,400	8,660	3,10%
La Turballe				3,240	3,690	3,300	2,680	-18,79%
Piriac-sur-Mer	3,440		3,810	2,520	1,760	-30,16%		
Saint-Molf	Régie		2 fois/an	2,201	0,926	1,365	0,990	-27,47%
Mesquer				1,999	1,655	1,465	1,550	5,80%
La Baule				63,100	66,700	70,240	55,720	-20,67%
Assérac				0,179	0,322	1,578	0,549	-65,20%
Herbignac		1,367		0,770	1,520	2,022	32,98%	
Saint-Lyphard		0,555	1,513	1,287	2,330	81,03%		
Camoël		0,000	0,000	0,176	0,429	144,09%		
Pénestin		0,661	0,448	1,330	0,429	-67,78%		
Férel		0,238	0,448	1,199	0,582	-51,43%		
<b>Tonnage total</b>				<b>118,700</b>	<b>122,641</b>	<b>117,214</b>	<b>100,000</b>	<b>-14,69%</b>

(Encombrants => tout-venant et ferraille)

**Tab. 5 : Tonnage des encombrants collectés sur le territoire de CAP Atlantique de 2009 à 2012**

La collecte des encombrants est effectuée en deux flux : le tout venant (**86.56 tonnes**) et la ferraille (**13.44 tonnes**).

Les tonnages d'encombrants collectés en PàP diminuent de 14.69% en 2012: -16% de tout-venant (-16.74t) et -3% de ferraille (-0.47t) sur la ferraille.



**Graph.5 : Production d'encombrants PàP en kilogramme par habitant par commune de 2008 à 2012**

Le service de collecte des encombrants est très disparate avec des ratios à l'habitant variables d'une commune à l'autre.

## 2.4 Les déchetteries

### a) L'exploitation des déchetteries intercommunales

CAP Atlantique possède un réseau de 9 déchetteries intercommunales réparties inégalement sur l'ensemble du territoire (carte 1).

L'entrée des professionnels est payante sur tous les déchets acceptés pour cette catégorie d'utilisateurs, selon les tarifs de la délibération du 15 décembre 2011 en Annexe 1.

Sur chaque site, un gardien assure la surveillance aux heures d'ouvertures.

Les véhicules déposant les déchets sur la déchetterie doivent être de PTAC inférieur à 3.5T.

Le tableau ci-après récapitule les modalités d'exploitations des déchetteries (en régie ou en privé) ainsi que les modalités de contrôle aux entrées des sites :

	Régie	Privé	Nom prestataire	Contrôle des entrées
Batz/Mer Le Croisic La Baule Le Pouliguen Guérande			COVED	Boucles de comptage des visites des particuliers et pointage des professionnels via les taxes de dépôts
Piriac/Mer Pompas Pénestin Kéraline			Cap Atlantique	Boucle de comptage en entrée/sortie du site Compteur manuel pour le pointage des visites des particuliers et pointage des professionnels via les taxes de dépôts

**Tab.6 : Modalités d'exploitation des 9 déchetteries intercommunales**

Les déchets acceptés dans la mesure où les dépôts des usagers sont triés sont les suivants :

- Tout-venant, déchets verts, gravats, cartons, bois valorisable et ferrailles en bennes. Les gravats des professionnels, dont le PTAC du véhicule est compris entre 3.5 et 19 t sont acceptés uniquement sur la déchetterie du Pouliguen ;
- Huiles de vidanges et huiles végétales en conteneurs spécifiques ;
- Amiante-ciment en sacs big-bag uniquement pour les particuliers au Pouliguen ;
- Déchets dangereux des ménages (DDM), piles et batteries recueillis dans des locaux sous clefs ;
- Pneus ;
- Déchets d'Equipements Electriques Electroniques (D3E).

**b) Les volumes horaires d'ouvertures des déchetteries**

	Toute l'année			
	Nb jour / sem		Heures / sem	
La Baule Guérande	6 j		39	
	Été: env. 30 semaines		Hiver: env. 22 semaines	
	Nb jour / sem	Heures / sem	Nb jour / sem	Heures / sem
Le Pouliguen	6,5 j	39	6 j	42
	Été: env. 14 semaines		Hiver: env. 38 semaines	
	Nb jour / sem	Heures / sem	Nb jour / sem	Heures / sem
Batz/Mer Le Croisic	6 j	39	6 j	18 21
	Toute l'année			
	Nb jour / sem		Heures / sem	
Piriac/Mer	6 j		42	
Pompas	2 j		15	
Pénestin	6 j		42	
Kéraline	6 j		42	

**Tab 7 : Volume hebdomadaire des ouvertures des déchetteries**

Les déchetteries sont fermées tous les jours fériés. La majorité des sites propose un accueil des usagers 6 jours sur 7 sur une plage horaire moyenne 9h-12h et 14h-18h.



**c) Les tonnages réceptionnés en déchetterie**

	BATZ/MER	GUERANDE	KERALINE	LA BAULE	PENESTIN	PIRIAC/MER	POMPAS	CROISIC	POULIGUEN	TOTAL 2012	TOTAL 2011	% évolution par déchet entre 12/11	2010	2009
TOUT VENANT	541,91	1 846,44	584,03	1 805,54	575,01	1 004,81	128,31	685,44	1 004,21	<b>8 175,70</b>	<b>7 646,44</b>	<b>6,92%</b>	6 663,50	6 019,08
BOIS VALORISE	173,76	706,44	734,90	811,81	187,58	602,14	0,00	205,38	500,02	<b>3 922,03</b>	<b>3 986,44</b>	<b>-1,62%</b>	3 490,74	2 925,52
DECHETS VERTS	474,43	958,67	2 137,93	1 272,20	2 170,83	4 895,13	437,53	686,67	822,34	<b>13 855,73</b>	<b>13 137,60</b>	<b>5,47%</b>	11 328,84	11 220,13
GRAVATS	420,68	1 646,78	1 168,96	1 411,35	1 630,06	1 802,53	312,80	521,36	8 084,20	<b>16 998,72</b>	<b>15 728,62</b>	<b>8,08%</b>	13 127,65	16 101,62
FIBRO_CIMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77,52	<b>77,52</b>	<b>61,66</b>	<b>25,72%</b>	55,78	40,60
FERRAILLE	81,96	233,27	220,21	270,76	185,32	320,26	41,54	68,74	154,06	<b>1 576,12</b>	<b>1 537,64</b>	<b>2,50%</b>	1 082,29	929,45
CARTON	43,76	204,56	71,38	192,32	42,83	123,98	28,55	54,20	86,42	<b>848,00</b>	<b>854,31</b>	<b>-0,74%</b>	855,92	691,20
DDM	8,65	22,01	20,14	22,07	16,08	27,04	4,00	8,68	15,41	<b>144,07</b>	<b>136,30</b>	<b>5,70%</b>	112,86	108,87
HUILE MET VEGETALE	0,36	1,29	1,58	1,30	1,28	1,44	0,29	0,30	0,55	<b>8,37</b>	<b>9,76</b>	<b>-14,25%</b>	7,82	7,35
HUILE MOTEUR	1,26	5,04	6,48	3,33	2,43	4,05	0,00	0,36	1,71	<b>24,66</b>	<b>26,19</b>	<b>-5,84%</b>	25,74	21,69
PNEU	0,00	0,00	7,49	11,36	0,00	2,90	0,00	0,00	0,00	<b>21,74</b>	<b>37,24</b>	<b>-41,63%</b>	25,70	22,41
D3E	82,62	158,61	107,91	154,11	83,61	144,36	19,41	0,00	105,18	<b>855,81</b>	<b>839,58</b>	<b>1,93%</b>	813,12	726,18
PILES	0,26	1,43	2,44	1,19	1,30	2,18	0,24	0,30	0,77	<b>10,11</b>	<b>9,57</b>	<b>5,63%</b>	6,57	7,42
TUBES ET LAMPES	0,15	0,58	0,32	0,76	0,11	0,12	0,00	0,00	0,18	<b>2,20</b>	<b>1,79</b>	<b>22,76%</b>	1,84	0,00
BATTERIES	2,37	8,18	7,61	5,34	3,75	6,42	0,61	0,28	3,95	<b>38,51</b>	<b>4,59</b>	<b>739,28%</b>	0,00	0,00
PLASTIQUES SOUPLES BIDONS	0,00	0,00	4,69	0,00	3,38	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>8,07</b>	<b>3,18</b>	<b>153,77%</b>	0,00	0,00
PLASTIQUES DURS SALONS DE JARDIN	0,00	0,00	0,00	0,00	18,72	16,94	0,00	0,00	3,18	<b>38,84</b>	<b>28,18</b>	<b>37,83%</b>	0,00	0,00
PNEUS HORS FILIERE	0,00	0,00	3,41	9,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>12,83</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	/	/
													<b>37 598,36</b>	<b>38 821,52</b>

<b>Tonnage total 2012 par déchetterie</b>	<b>1 832,17</b>	<b>5 793,29</b>	<b>5 079,47</b>	<b>5 972,85</b>	<b>4 922,27</b>	<b>8 954,29</b>	<b>973,28</b>	<b>2 231,71</b>	<b>10 859,70</b>	<b>46 619,02</b>
<b>Tonnage total 2011 par déchetterie</b>	<b>2 022,10</b>	<b>5 701,71</b>	<b>4 801,93</b>	<b>5 965,12</b>	<b>3 714,45</b>	<b>8 606,95</b>	<b>1 453,38</b>	<b>2 297,88</b>	<b>9 485,55</b>	<b>44 049,08</b>
<b>%d'évolution tonnage/déchetterie 11/12</b>	<b>-9,39%</b>	<b>1,61%</b>	<b>5,78%</b>	<b>0,13%</b>	<b>32,52%</b>	<b>4,04%</b>	<b>-33,03%</b>	<b>-2,88%</b>	<b>14,49%</b>	<b>5,83%</b>

**Tab.8 : Tonnages réceptionnés sur les 9 déchetteries intercommunales en 2012 comparés aux années précédentes**

Au total **46 619 tonnes** ont été collectées en 2012 sur les 9 déchetteries, soit une hausse de 5.83% (+ 2 570 t) par rapport à 2011 et un taux de valorisation identique à 2011, (hors prise en compte des tonnages « gravats » et « tout venant») soit 72%.

Le taux de valorisation correspond au tonnage total hors gravats moins le tout venant, le tout divisé par le tonnage total hors gravats. On obtient alors la part de déchets valorisables des déchetteries.



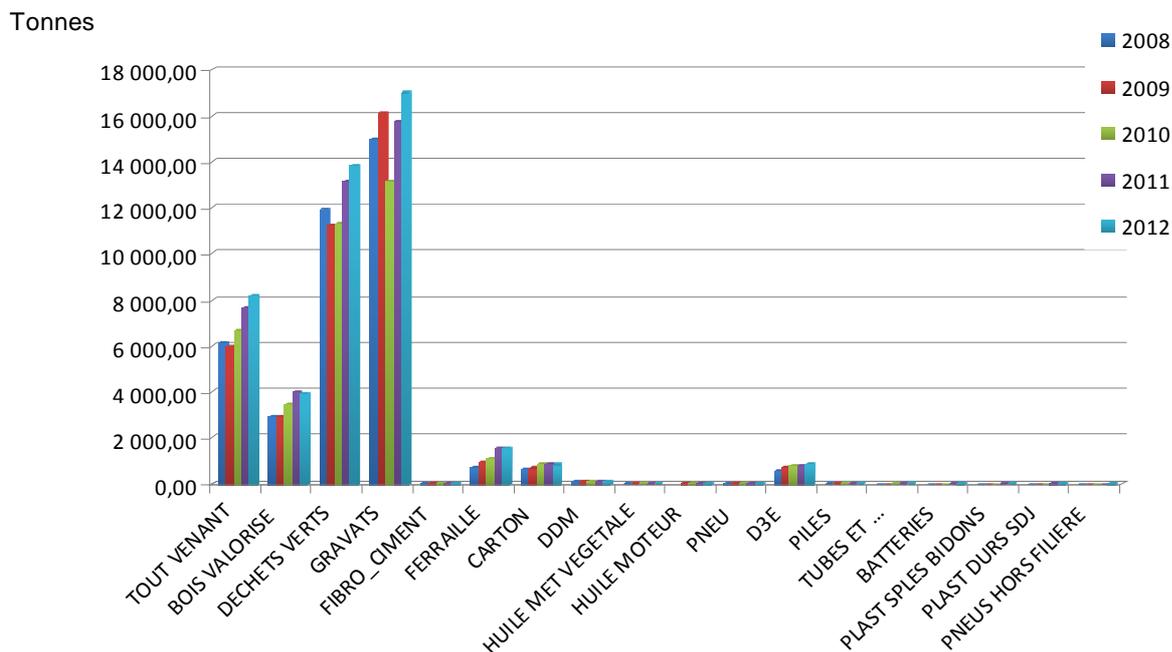
En 2012, les tonnages réceptionnés sur l'ensemble des déchetteries du territoire ont augmenté.

Les déchetteries qui enregistrent les plus fortes augmentations sont Pénestin + 32.52% (+ 1 208T), Le Pouliguen +14.14% (+ 1 374.14T) et Kéraline +5.78% (+277.54T) qui s'est substituée à la déchetterie de Pompas pendant les travaux de réhabilitation.

La déchetterie de Pompas a été réhabilitée en 2012. Elle a été fermée de janvier à avril inclus ce qui a réduit les tonnages réceptionnés : -33.57% soit -480.10 tonnes.

La production de déchets en déchetterie hors déchets verts et hors tout-venants est de **340 kg/hab** en 2012 (+5% par rapport à 2011, dû au flux gravats), tandis que le ratio national est de 184 kg/hab/an (source ADEME 2009).

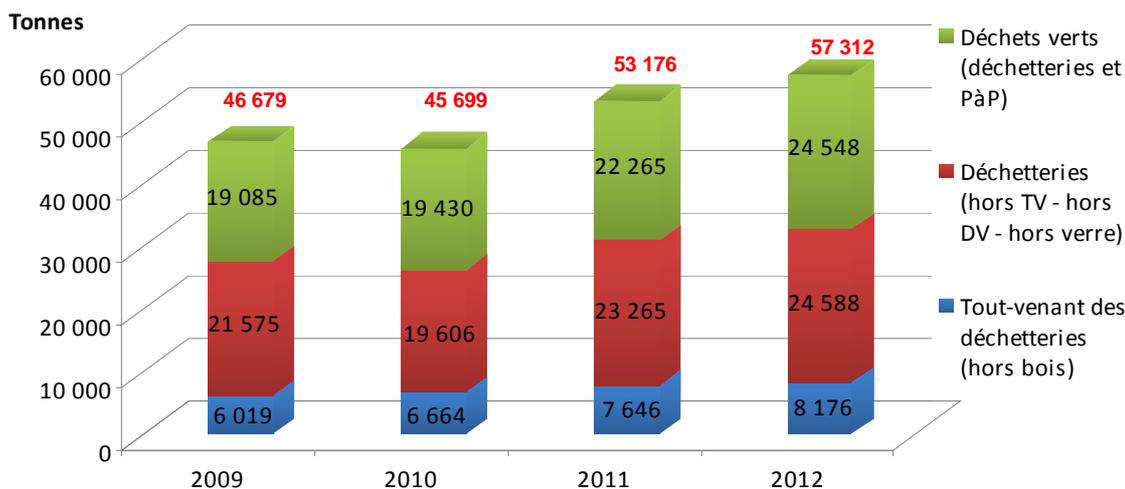
Il est à préciser que les déchets des professionnels sont accueillis sur les déchetteries de CAP Atlantique et sont donc intégrés dans les ratios.



**Graph. 6: Évolution des tonnages par flux collectés en déchetterie de 2008 à 2012**

L'augmentation porte sur certains flux et plus particulièrement :

- **+8.08% de gravats (+ 1 270 T)**
- **+6.92% de tout-venant (+ 529 T)**
- **+5.47% de déchets verts (+ 718 T)**
- **+2.50% de ferraille (+ 38 T).**



**Graph.7: Évolution des tonnages des 9 déchetteries et plates-formes de stockage des déchets verts (apports directs et pàp) entre 2009 et 2012**

**d) Le devenir des déchets réceptionnés en déchetterie**

	GESTION EN REGIE	
	PRESTATION PRIVEE Batz-sur-Mer, Le Croisic, La Baule, Le Pouliguen et Guérande	Piriac-sur-Mer   Kéraline, Pompas et Pénestin
Tout-venant	CET Kéraline, Herbignac (44)	
Bois	Charier DV, Ecopôle de Nivillac (56), broyage et valorisation matière Panneaux Armor (56)	
Gravats	Charier DV, Carrière de La Clarté, Herbignac (44) ou Ecoterre de Theix (56)	CET Kéraline, Herbignac (44)
Déchets verts	Plate-forme de Livery, Guérande (44) Broyage & criblage par la société Terralys, St Herblain (44) Valorisation agricole et revente de compost aux usagers	Broyage et criblage par la société Terralys, St Herblain( 44)
Cartons	Transfert CAP Atlantique vers Romy (Redon, 35); Valorisation matière aux Celluloses de la Loire, Allaire (56)	
Ferrailles	Bartin Recycling, Guérande (44)	
Verre	Bomex, Legé (44), valorisation Saint-Gobain (17)	
Piles	Corepile, tri et traitement majoritairement à Cestas (33)	
Amiante	Charier DV, Site Ecoterre de Theix (56)	/
Huiles végétales	TRIADIS, Saint-Jacques-de-la-Lande (35): transfert pour traitement à TRIADIS Beaufort (39)	
Huiles minérales	SEVIA, Asnières (92)	
DMIS	TRIADIS, Saint-Jacques-de-la-Lande (35)	
Pneus	Transfert PAPREC St Herblain (44), valorisation Aliapur	
Pneus hors filière	Charier DV, regroupement Ecopôle de Nivillac (56), pour transport via un collecteur spécialisé ETPU (Locoal-Mendon - 56) pour recyclage	
D3E	Envie 44 St-Nazaire (44)	
Tubes et lampes	Transfert SODICOME, St Gilles (35), valorisation Recylum (78 ou 63)	
Salons de jardin	/	Charier DV, regroupement Ecopôle de Nivillac (56), valorisation Valorplast
Bidons plastiques	/	Charier DV, regroupement Ecopôle de Nivillac (56), valorisation Etablissement BPO à Puceul (44) ou Recycle Logistique à Sérent (56)

**Tab.9 : Les filières de traitement des déchets par flux et par déchetterie**

Les végétaux des déchetteries exploitées par le prestataire sont déposés sur la plate-forme de compostage de Livery à Guérande (carte 1). Les végétaux collectés dans les déchetteries exploitées en régie sont broyés sur les aires attenantes aux déchetteries.

### 3- Le traitement des déchets

#### 3.1 Le tri des déchets recyclables

##### a) La prestation de tri

CAP ATLANTIQUE a souscrit un Contrat pour l'Amélioration de la Performance option filières avec Eco-Emballages, un éco-organisme apportant un soutien financier proportionnel aux quantités et qualités des matériaux valorisés. Plus les habitants trient correctement et plus les recettes versées à CAP Atlantique sont importantes. Eco-Emballages propose des filières agréées pour chaque matériau trié.

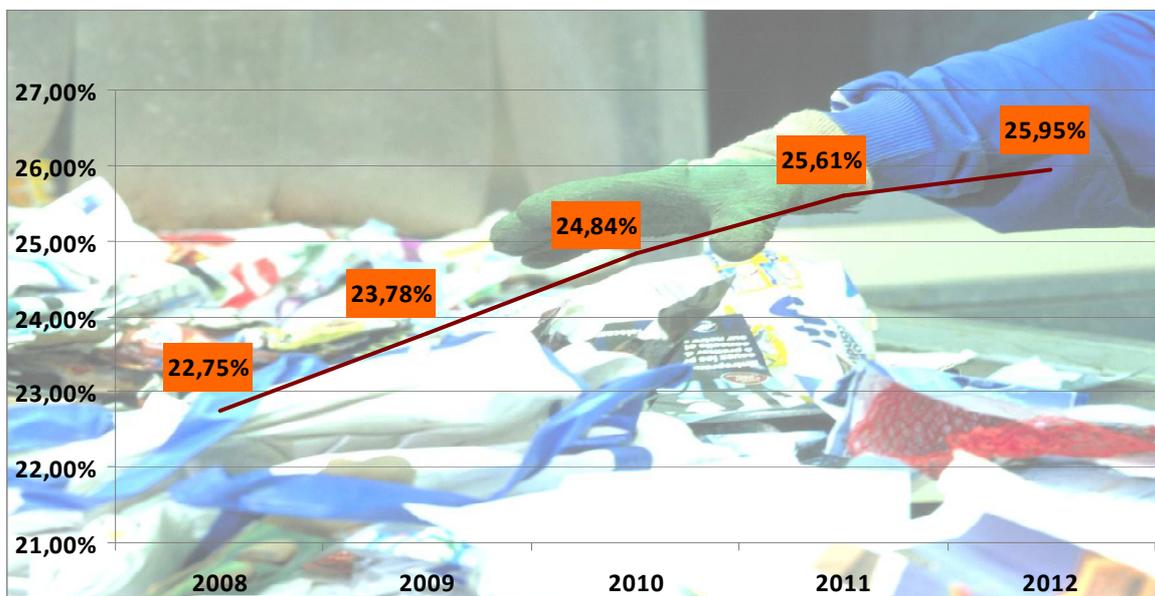
La prestation de tri comprend:

- L'ouverture des sacs translucides ;
- Le transport des JM directement au centre de valorisation désigné par CAP ;
- Le tri des EL ;
- Le transport vers les filières de valorisation des EL, conformément au contrat EE ;
- Le traitement des refus de tri.

##### b) Le taux d'extraction des recyclables par rapport aux OM

Le taux d'extraction correspond à la formule suivante :

$$\frac{\text{Tonnage de recyclables secs}}{(\text{Tonnage de recyclables secs} + \text{Tonnage des ordures ménagères})}$$



**Graph. 8 : Evolution des taux d'extraction de la collecte sélective depuis 2008**

Le taux d'extraction des recyclables sur la quantité globale de déchets (OM PàP + OM AV + recyclables PàP + recyclables AV) augmente progressivement depuis 2008.

**c) Le devenir des déchets recyclables**

**A Les emballages légers**

• **Le devenir des emballages légers après la collecte**

Les EL passent par la station de transfert pour être chargés dans des semis en vue d'être triés au centre de tri d'Arc-en-Ciel à Couëron (44).

Matériau considéré	Repreneur	Lieu de recyclage
Briques alimentaires (ELA)	REVIPAC	Georgia Pacific (Hondouville-27)
Aluminium	REGAL AFFIMET	Regeal Affimet, Compiègne (60)
Acier	ARCELOR	Arcelormittal, Dunkerque (59)
PET		Freudenberg Politec, Colmar (68) Wellmann France Recyclage, Verdun (55) APPE France sas, Sainte-Marie La Blanche Côtes d'Or (21)
PEHD	VALORPLAST	Ecoplastics, Brenouille (60) Matières plastiques de Bourgogne, Chalon sur Saône (71) Comptoir des plastiques de l'Ain, Pont d'Ain (01) CEDO recycling, Hollande Eslava plasticos, Espagne Multipet, Allemagne Nord pal plast, Lesquin (59) Serepla, Neufchâteau (88) Vogt, Allemagne
Cartonnettes (EMR)		
Carton déchetterie	REVIPAC	Celluloses de la Loire, Allaire (56)

**Tab. 10 :** Liste des filières de reprise des matériaux constituant le flux « emballages légers »

Les refus de tri et matériaux souillés sont financièrement pris en charge par la collectivité et sont incinérés à l'usine d'incinération (UIOM) Arc En Ciel à Couëron.

• **La qualité du tri des emballages légers**

Afin d'évaluer la qualité du tri, les collectes d'emballages légers (EL) font l'objet de caractérisations. Ces opérations permettent d'évaluer par échantillonnage la composition du flux EL collecté sélectivement.

Depuis 2006, la méthode de prélèvement de caractérisation est normée (Afnor XP X30) et impose 18 échantillonnages annuels tirés au sort dont 14 en porte à porte et 4 en apport volontaire.

L'étalement sur l'année est défini en fonction des caractéristiques de production du territoire en emballages légers. En effet, ce flux d'emballages ayant une hétérogénéité forte, le nombre de caractérisations est réparti ainsi :

- 10 prélèvements en hiver ;
- 8 prélèvements en été.

CAP Atlantique peut imposer un secteur particulier à prélever en cas de nécessité.



**Photo n 3:** Type de déchets relevant de la collecte des emballages légers (liste non-exhaustive)

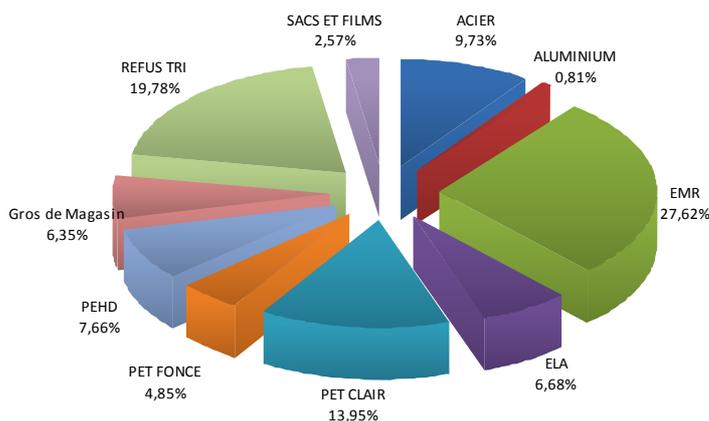
Les résultats de caractérisations permettent de suivre et d'améliorer la qualité du tri.

Les tonnages des EL collectés ont légèrement diminué en 2012 (- 2.85%) avec une diminution du taux de refus moyen.

En moyenne, le % de refus de tri est 22% au niveau national (source Eco-Emballages 2008), le taux moyen de refus de CAP Atlantique est de **19.78%**.

Le graphique suivant représente une composition moyenne des emballages légers porte à porte et apport volontaire du territoire de CAP Atlantique.

Caractérisation: résultats des échantillons PAP et PAV 2012



**Graph. 9 : Composition moyenne des EL caractérisés (PàP et AV) 2012**

Les résultats des caractérisations démontrent l'amélioration de la qualité du tri par les usagers. Cependant, il est nécessaire de renouveler des campagnes de communication tout en continuant à contrôler la qualité du tri des EL.

### **B. Les journaux-magazines**

Eco-Folio est un éco-organisme, apportant un soutien financier proportionnel aux quantités et qualités des matériaux valorisés. CAP Atlantique a signé, en octobre 2008, une convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets d'Imprimés Visés dont un avenant en date de juillet 2009, élargit le périmètre des documents concernés par l'éco-contribution.

Les JM sont collectés en apport volontaire et en porte à porte sur l'ensemble du territoire.

Ils sont ensuite transférés à Guérande avant d'être dirigés vers l'entreprise « Les Celluloses de la Loire » à Allaire (56) qui les recycle pour fabriquer des plaques à œufs.



### **C. Le verre**

Par contrat cadre signé en 1992, la filière verre représentée par la CSVMF (Chambre Syndicale des Verreries Mécaniques de France) s'est engagée à donner à Eco-Emballages la garantie de reprise et de valorisation sur l'ensemble des emballages verre collectés auprès des collectivités locales signataires du contrat de barème E.

Le verre est transformé en calcin, prêt à l'emploi par le verrier, dans les centres de traitement, prestataires de verriers. Ces centres de traitement sont généralement situés en proximité des verreries utilisatrices de calcin.



La CSVMF a désigné comme repreneurs l'ensemble de ses adhérents impliqués dans la production de verre creux. Le repreneur désigné pour CAP Atlantique est la société Saint Gobain.

Communes concernées	Regroupement/ transport	Filière de reprise
Herbignac, St Lyphard, Assérac, Pénestin, Camoël et Férel	Déchetteries de Kéraline à Herbignac (44) et Pénestin (56)	Filière St Gobain: Samin à Chateaubernard (16) ou à Rozet Saint Albin (02), Guérin, Andrezieux Boutheon (42)
La Turballe, Piriac/Mer, Mesquer, St-Molf, Batz/Mer, Le Croisic, Le Pouliguen, La Baule et Guérande	Fosse à verre, déchetterie de Piriac/Mer (44)	

**Tab.11 : Liste des sites de regroupement, transfert et recyclage du verre de CAP Atlantique**

Le chargement et le transport du verre des fosses à verre et des déchetteries sont effectués par une société de transport agréée par Eco-Emballages, la société Bomex, Legé (44).

### 3.2 Le transfert, transport, traitement des déchets ménagers assimilés

Les déchets non valorisés pour lesquels CAP Atlantique assure le traitement sont les suivants:

- Déchets provenant des collectes OM et assimilés réalisées sur le territoire CAP Atlantique ;
- Déchets TV provenant des collectes d'encombrants réalisées en PàP et des déchetteries ;
- Déchets municipaux apportés par les services techniques des communes CAP Atlantique.

#### **a) Le transfert et traitement des déchets**

Dans le cadre de marchés de prestation de service, Véolia assure :

- L'exploitation de la station de transfert de CAP Atlantique à Guérande ;
- Le transport des produits recyclables ;
- Le transport et le traitement des ordures ménagères.

Le transfert, transport et traitement des déchets provenant des communes de CAP Atlantique sont organisés de la façon suivante :

Regroupement / transfert	Site de traitement
ISDND de Kéraline à Herbignac (TV)	ISDND de Kéraline à Herbignac (44)
	ISDND SEDA (49) et Séché (53)
Station de transfert de Guérande (OM)	UIOM d'Arc-en-Ciel (44)

**Tab. 12 :** Liste des sites de regroupement, transfert et traitement des OM et TV de CAP Atlantique

### **A. Exploitation de la station de transfert de Guérande**

La station de transfert est une installation classée soumise à autorisation au titre de la réglementation ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) ayant un arrêté préfectoral d'autorisation de la préfecture de Loire-Atlantique datant du 14 Mai 2003. En 2011, la certification ISO 14001 de l'exploitation du site a été reconduite.

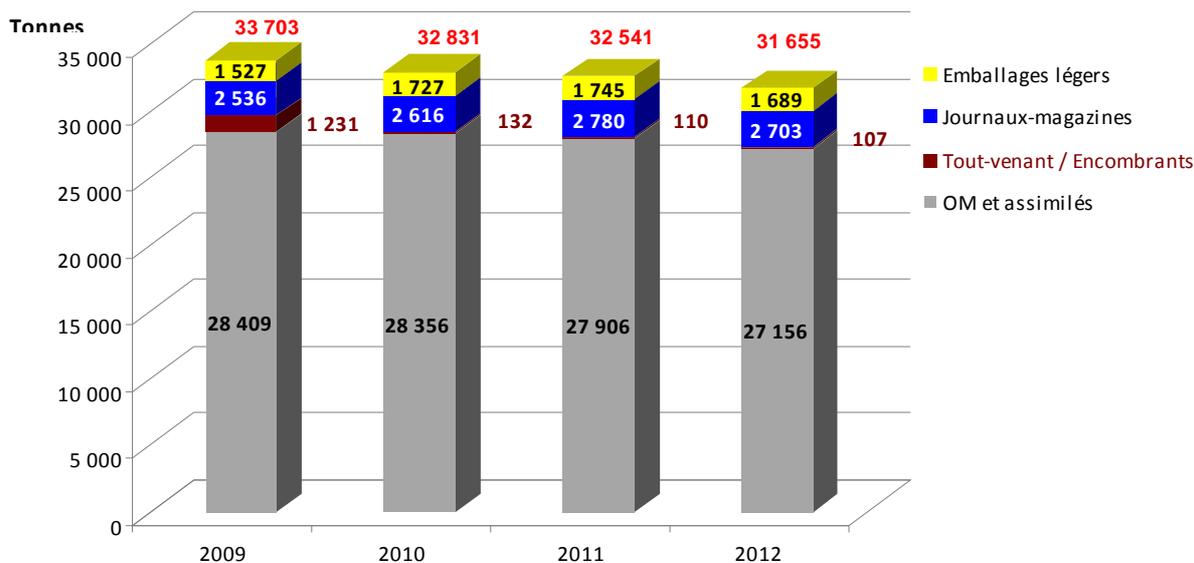
	2012		
	CAP Atlantique	Apports extérieurs	Total
OM	27 156	120	27 276
Tout-venant / encombrant	107	-	107
DIB	-	2 124	2 124
Journaux-magazines	2 703	-	2 703
Emballages Légers	1 689	-	1 689
<b>Tonnage total</b>	<b>31 655</b>	<b>2 244</b>	<b>33 899</b>

**Tab. 13:** Répartition des tonnages CAP Atlantique et apports extérieurs transitant par la station en 2012

L'installation accueille les tonnages de déchets de CAP Atlantique en OM, encombrants collectés en porte à porte, JM et EL.

	2009	2010	2011	2012	Évolution 11/12
OM et assimilés	28 409	28 356	27 906	27 156	-2,69%
Tout-venant / Encombrants	1 231	132	110	107	-2,73%
Journaux-magazines	2 536	2 616	2 780	2 703	-2,77%
Emballages légers	1 527	1 727	1 745	1 689	-3,21%
<b>TOTAL</b>	<b>33 703</b>	<b>32 831</b>	<b>32 541</b>	<b>31 655</b>	<b>-2,72%</b>

**Tab. 14 :** Répartition des tonnages de CAP Atlantique transitant par la station de transfert de 2009 à 2012



**Graph. 10 :** Répartition des flux de déchets CAP Atlantique transitant par la station de 2009 à 2012

Les flux OM et assimilés, et encombrants sont ensuite dirigés vers les filières de traitement présentées ci-après.

Les JM sont chargés en semi-remorque et dirigés vers les Celluloses de la Loire à Allaire (56) alors que les emballages légers chargés en semi-remorque sont dirigés au centre de tri Arc-en-Ciel à Couëron (44).

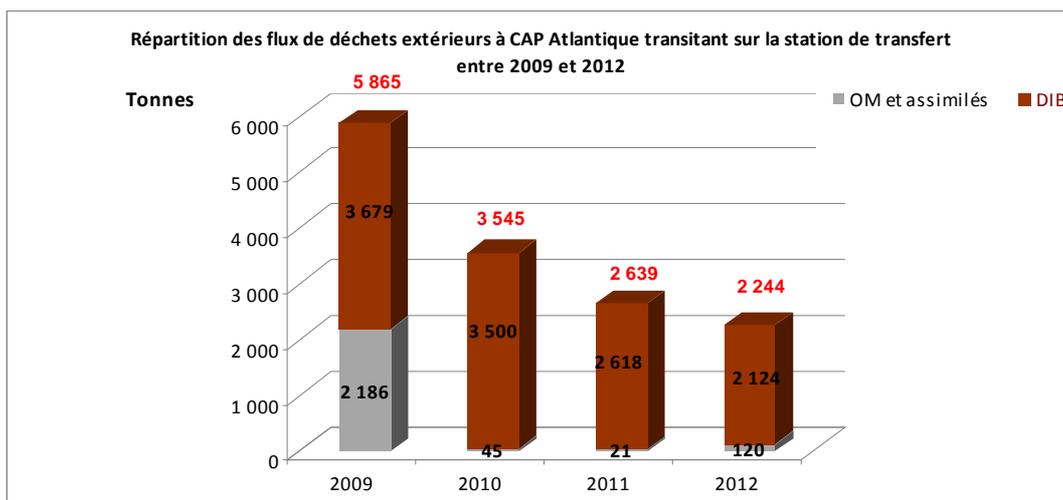
Le prestataire utilise la station à titre de transit de DIB des professionnels du territoire (contrats privés). Le prestataire remet à CAP Atlantique une redevance d'utilisation de la station de transfert.

Des déchets ménagers du territoire de la CARENE ont transité sur le site de Guérande lors d'une panne de leur installation.

En 2012, ces apports qui ont diminué de 15% par rapport à 2011, représentent 2 244 tonnes réparties de la façon suivante :

	2009	2010	2011	2012	Évolution 11/12
OM et assimilés	2 186	45	21	120	471,43%
DIB	3 679	3 500	2 618	2 124	-18,87%
	5 865	3 545	2 639	2 244	-14,97%

**Tab. 15 :** Tonnage des apports extérieurs transitant par la station de transfert (apports extérieurs)



**Graph. 11 :** Evolution et répartition des flux de déchets extérieurs à CAP ATLANTIQUE transitant par la station de 2009 à 2012

### **B. Transport et élimination des OM et TV non valorisables vers les centres de traitement**

#### **a) Transport et traitement des ordures ménagères**

Les OM de CAP Atlantique, passant par la station de transfert sont dirigées vers les différents exutoires suivants :

- A l'UIOM Arc-en-Ciel, Couëron (44)
- Au ISDND Séché à Changé (53).

Le ISDND de Changé, implanté sur une surface de 253 ha, est exploité par la société Séché, selon les normes en vigueur et conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter délivré le 31/12/85. Cette ISDND dispose d'importantes capacités de stockage (700 000 t/an).

	Incinération UIOM Arc-en-Ciel	Enfouissement ISDND Séché
<b>Tonnage total</b>	18 638	8 519
	<b>68,63%</b>	<b>31,37%</b>

UIOM: usine d'incinération des ordures ménagères

ISDND: Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

**Tab. 16 :** Répartition des tonnages OM en fonction des sites de traitement

En 2012, 69% des ordures ménagères ont été traitées sur le centre de valorisation énergétique d'Arc-En-Ciel à Couëron.

#### **b) Traitement du tout-venant au ISDND de Kéraline à Herbignac**

Le tout-venant (TV) issu des déchetteries des communes du territoire est directement enfoui à l'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de Kéraline situé sur la commune d'Herbignac.

Cette ISDND relève de la nomenclature « installations classées soumises à autorisation » ayant récépissé du 29 juillet 2003 de la préfecture de Loire-Atlantique

L'installation est exploitée en régie par CAP Atlantique et autorisée jusqu'en 2018.

L'exploitation est assurée par un compacteur exerçant dans le casier.

Selon le Plan Prévisionnel d'Exploitation, élaboré en Avril 2002 dans le cadre de la demande d'autorisation pour une capacité de traitement de 6000 t/an, la zone à exploiter couvre une surface totale de 51 300 m<sup>2</sup>. Elle sera constituée de 4 casiers scindés en 2 ou 3, voire 4 alvéoles. A ce titre, la dénomination des casiers et alvéoles a été réactualisée.

L'emprise globale de la zone concernée par le stockage des déchets couvre actuellement une surface de 25 420 m<sup>2</sup>.

Au cours de l'année 2012, 8 330 tonnes de tout-venant ont été enfouies au total.

	2009	2010	2011	2012	Évolution 11/12
OM et assimilées	874	0	0	0	/
<b>Tout-venant*</b>	<b>4 892</b>	<b>6 665</b>	<b>7 775</b>	<b>8 330</b>	<b>7,13%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 766</b>	<b>6 665</b>	<b>7 775</b>	<b>8 330</b>	<b>7,13%</b>

**Tab. 17 Répartition des flux enfouis au ISDND de Kéraline de 2009 à 2012**

Aucun incident, accident ou départ de feu n'a eu lieu en 2012.

### 3.3 Le traitement des déchets verts

Le service concerne les déchets verts (DV) des particuliers, des services municipaux et des entreprises. Il est organisé autour des installations suivantes :

- L'unité de broyage/compostage de Livery située à Guérande ;
- Une aire de broyage située à La Baule ;
- Les aires de broyage des déchetteries de Piriac, Pénestin, Kéraline et Pompas.

	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution 11/12
Livery	9 787	9 202	8 321	11 016	12 517	13,63%
La Baule	2 006	2 324	3 084	2 073	2 390	15,29%
Piriac-sur-Mer	3 669	4 271	3 986	4 324	4 895	13,21%
Pénestin	1 566	1 383	1 901	1 637	2 171	32,62%
Pompas	644	456	630	827	0	-100,00%
Kéraline	1 624	1 438	1 509	2 387	2 575	7,88%
<b>Total</b>	<b>19 296</b>	<b>19 074</b>	<b>19 431</b>	<b>22 264</b>	<b>24 548</b>	<b>10,26%</b>

**Tab. 18: Tonnages du flux de déchets verts sur les sites d'accueil CAP Atlantique de 2009 à 2012**

Les tonnages DV des déchetteries de Piriac-sur-Mer, Pénestin, Pompas et Kéraline ont déjà été comptabilisés dans les tonnages des déchetteries régies.

Pour information, la répartition des apports de déchets verts sur la déchetterie de Piriac-sur-Mer proviennent pour 74% (3 624 t) de particuliers, 13% de CAP Atlantique et des communes (642 t) et 13% de professionnels (629 t).

La production de déchets verts est de **340 kg/hab** en 2012 incluant les apports des professionnels et des particuliers, tandis que le ratio national est de 76 kg/hab/an (2009) et n'inclut pas les apports des professionnels et la collecte des déchets verts en porte à porte (source ADEME 2009). Pour information, voici le devenir des déchets verts des différents sites après traitement :

	Destinataire	Produit	Tonnage 08	Tonnages 09	Tonnages 10	Tonnages 11	Tonnages 12
Livery	Agriculteurs	Broyat	8 091	7 159	5 119	7 625	9 628
	Particuliers	Compost	370	-	131	120	196
Piriac/Mer	Agriculteurs	Broyat	3 669	3 957	3 342	4 324	4 798
	CAP Atlantique	Broyat	0	0	0	0	97
Pénéstin	Agriculteurs	Broyat	1 363	1 033	180	1 637	-
	Agriculteurs	Compost	203	349	110	940	2 148
La Baule	Agriculteurs	Broyat	2 006	2 324	2 206	1 058	1 400
	Autres sites/ST	Compost	0	0	0	514	500
Kéraline	Agriculteurs	Broyat	1 624	1 438	1 201	2 387	2 575
Pompas	Agriculteurs	Broyat	644	456	384	827	-
			<b>17 970</b>	<b>16 716</b>	<b>12 673</b>	<b>19 432</b>	<b>21 342</b>

**Tab. 19: Répartition des produits finis issus de DV bruts de CAP Atlantique en 2012**

**a) Les DV traités sur les plates-formes de Livery et La Baule**

Le broyage, le compostage et la valorisation des DV sur les plates-formes de Livery (Guérande) et de la Baule sont assurés par le prestataire TERRALYS. Les DV traités sur ces plates-formes sont valorisés en agriculture.

L'organisation du traitement des DV est la suivante :

- Les DV en mélange (branchages, gazons pour les 2 sites et sacs biodégradables uniquement à La Baule) sont broyés ;
- Les broyats de Livery et de la Baule sont évacués par la filière agricole pour épandage.

Depuis août 2006, le dépôt payant de souches et de bois de grosses sections est accepté sur le site de Livery.

**A. La station de compostage de livery**

La station de broyage de Livery est une installation classée soumise à déclaration au titre de la réglementation ICPE, ayant un récépissé de déclaration de la préfecture de Loire-Atlantique datant du 9 mars 2000.

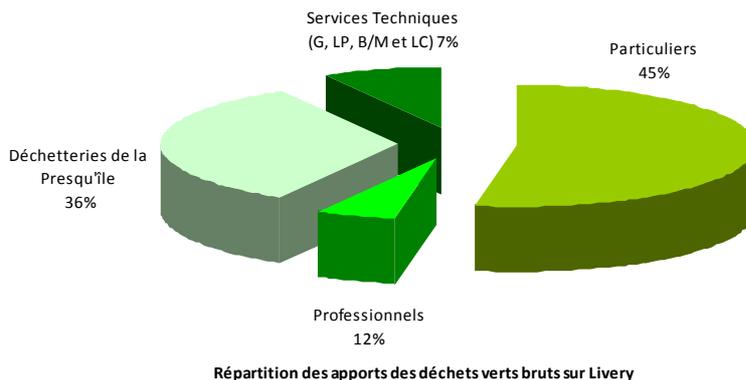
Deux opérateurs sont présents sur le site afin d'assurer l'exploitation, mais surtout le contrôle des DV entrants. Effectivement, l'installation produit un broyat répondant à la norme NFU 44-051, ainsi la qualité du produit entrant ne permet pas la présence de corps étrangers. Les analyses sur broyats de 2012 indiquent que le produit répond bien à cette norme.

	2008	2009	2010	2011	2012	Évolution 11/12
Particuliers	3 669	3 997	3 688	4 938	6 593	33,52%
Professionnels	891	786	576	1 343	711	-47,06%
Déchetteries de la Presqu'île	3 939	3 661	3 303	3 962	4 214	6,36%
Services techniques (Guérande, Le Croisic, Batz/Mer, Le Pouliguen)	1 287	758	754	773	998	29,11%
<b>Tonnage total</b>	<b>9 786</b>	<b>9 202</b>	<b>8 321</b>	<b>11 016</b>	<b>12 516</b>	<b>13,62%</b>

**Tab. 20: Provenance des apports de DV bruts sur la station de Livery entre 2009 et 2012**

Les tonnages sont dépendants de la saison et des pics importants sont constatés d'avril à septembre.

Conformément au marché, les déchets verts déposés par les professionnels sont payants 22€ HT/tonne dont 4€ HT/tonne sont reversés à CAP Atlantique. Seul le dépôt des souches est payant pour l'ensemble des usagers (particuliers, professionnels, services techniques) soit 35€ HT/tonne.



**Graph. 12:** Répartition des DV par type d'apporteur sur la station de Livery en 2012

La répartition des apports de déchets verts est inchangée par rapport à celle de 2011.

### **B. La plate-forme de la baule**

La plate-forme de la Baule est un site déclaré en préfecture sous la nomenclature 2170-2.

Ce site de 1 500 m<sup>2</sup> accueille les sacs papiers biodégradables issus des collectes PàP des DV de la ville de La Baule ainsi que les DV des services municipaux.

En 2012, **2 390 tonnes** de DV bruts ont été traitées (+15%) sur le site réparties de la façon suivante :

- **1 564 tonnes** de la collecte PàP ;
- **826 tonnes** du service « espaces verts » de la commune.

Les DV sont broyés sur le site puis évacués directement en agriculture.

Une analyse du broyat a été réalisée en 2012 : le produit répond à la norme NFU-44-051 "matières fertilisantes et amendements organiques".

#### **b) Les DV traités sur les aires attenantes aux déchetteries régies**

TERRALYS gère également la prestation de service de traitement et de valorisation des DV des déchetteries régies.

Les déchetteries gérées en régie sont toutes équipées d'une aire attenante permettant le stockage et le broyage sur place des DV bruts déposés par les particuliers, les professionnels et les services techniques des communes.

	Tonnage DV broyé et évacué auprès des agriculteurs
Piriac	4 798
Pénestin	2 148
Kéraline	2 575
	<b>9 521</b>

**Tab. 21:** Bilan des tonnages DV broyés et traités sur les déchetteries régies de CAP Atlantique en 2012

Un processus de compostage est mis en place sur l'aire de stockage de la déchetterie de Pénestin.

Sur les déchetteries de Kéraline, les DV broyés sont ensuite valorisés

- En agriculture ;
- Servent ponctuellement à l'enherbement des casiers de l'ISDND de Kéraline.

En 2012, **9 521 tonnes** de DV traités ont été évacués de ces aires attenantes soit **+ 4%** par rapport à 2011.

Depuis 2012, les déchets verts de la déchetterie de Pompas ne sont plus stockés sur une plate-forme pour être broyés in situ. Ces déchets verts sont stockés en caissons puis transférés sur la plate-forme de Kéraline pour traitement.



**Photo n 4: Véhicule assurant la prestation de rechargement du broyat de déchets verts**

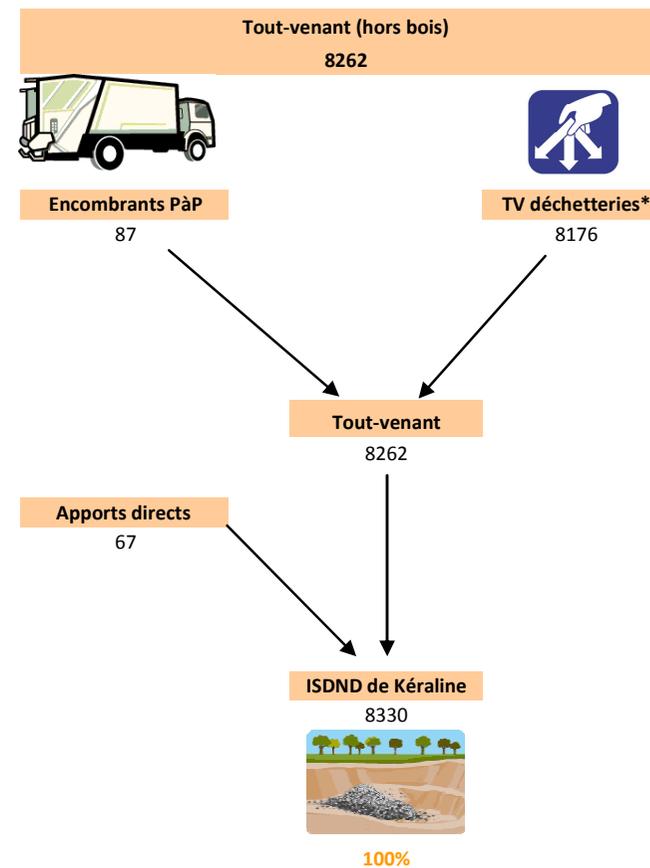
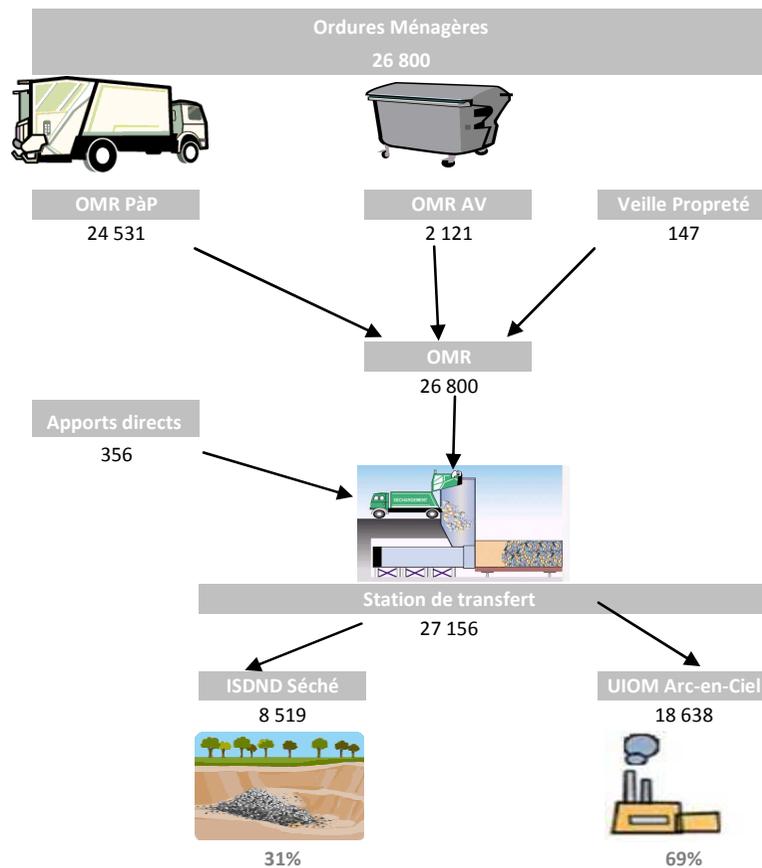
**Valorisation des matériaux collectés :**

Alu	Plaques d'aluminium
Amiante	Stockage en installation spécifique
Bois	Panneaux de particules
Brique alimentaire	Rouleaux de papiers toilette
D3E	Réparation des appareils si possible sinon séparation de tous les composants puis envoi dans des filières spécifiques
DDM	Traitement physico-chimique permettant de séparer les différents composants ou traitement par incinération
DV	Compost (terreau) ou valorisation en agriculture sous forme de broyats (déchets verts broyés)
Ferraille	Réutilisation dans le domaine de la métallurgie
Gravat	Transfert vers un centre d'enfouissement spécialisé
Huile minérale	Traitement physico-chimique ou par incinération
Huile végétale	Traitement chimique
Papiers, cartons et journaux-magazines	Boîtes à œufs
PEHD	Bancs publics
PET	Couettes, pulls polaires
Piles et batteries	Traitement physico-chimique
Pneus	Broyage puis valorisation dans les fours de cimenteries: produit transformé et utilisé en sous-couches routières, pour les sols de terrain de sport ou d'aire de jeux
Verre	Nouvelles bouteilles en verre



## 4- Schémas de synthèse

## ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET TOUT-VENANT



OMR: ordures ménagères résiduelles

PàP: porte-à-porte

AV: apport volontaire

UIOM: Usine d'Incineration des Ordures Ménagères

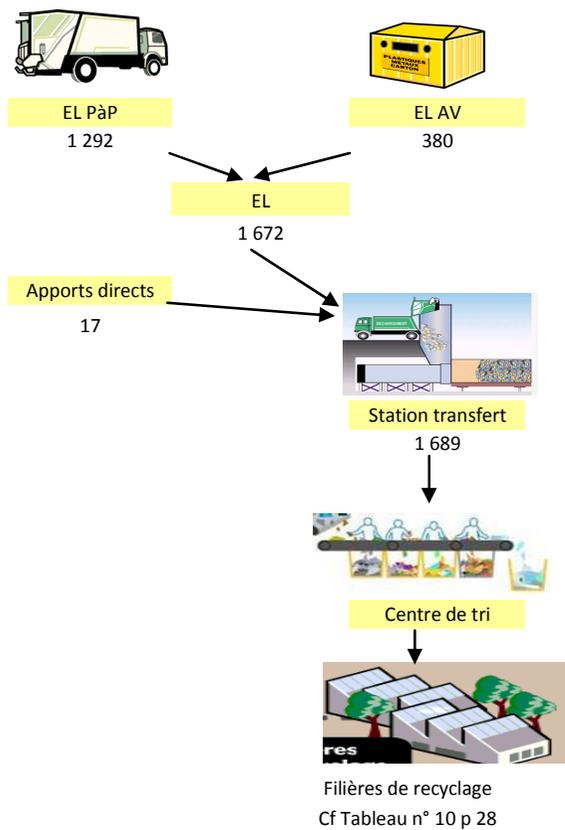
ISDND: Installation de Stockage des Déchets Non dangereux

ISDND Séché, Laval (53)

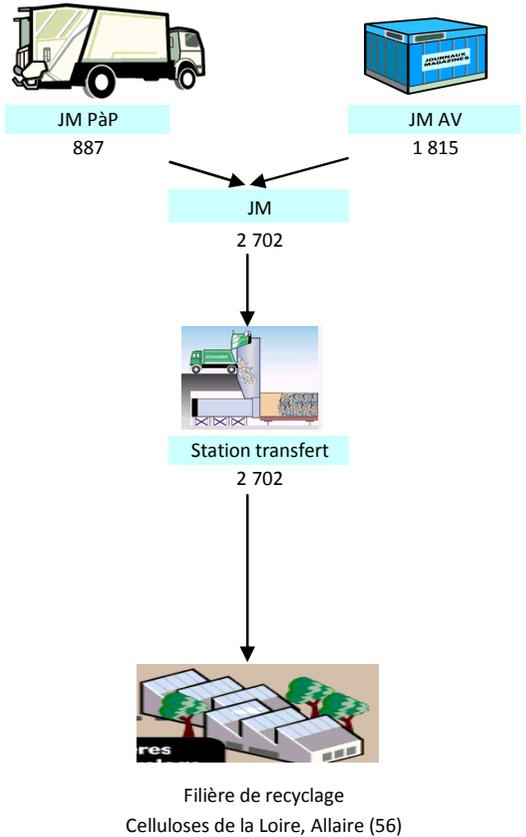
UIOM Arc-en-Ciel, Couëron (44)

## LES COLLECTES SELECTIVES EN PàP ET PAV

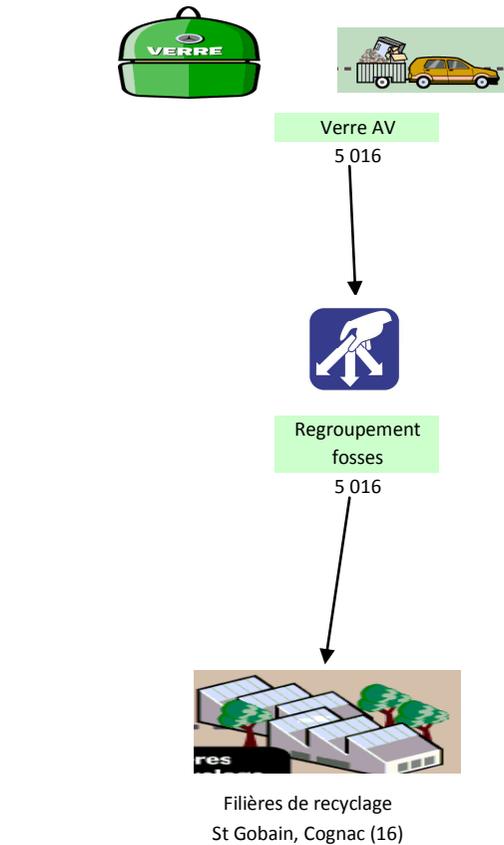
### Emballages ménagers



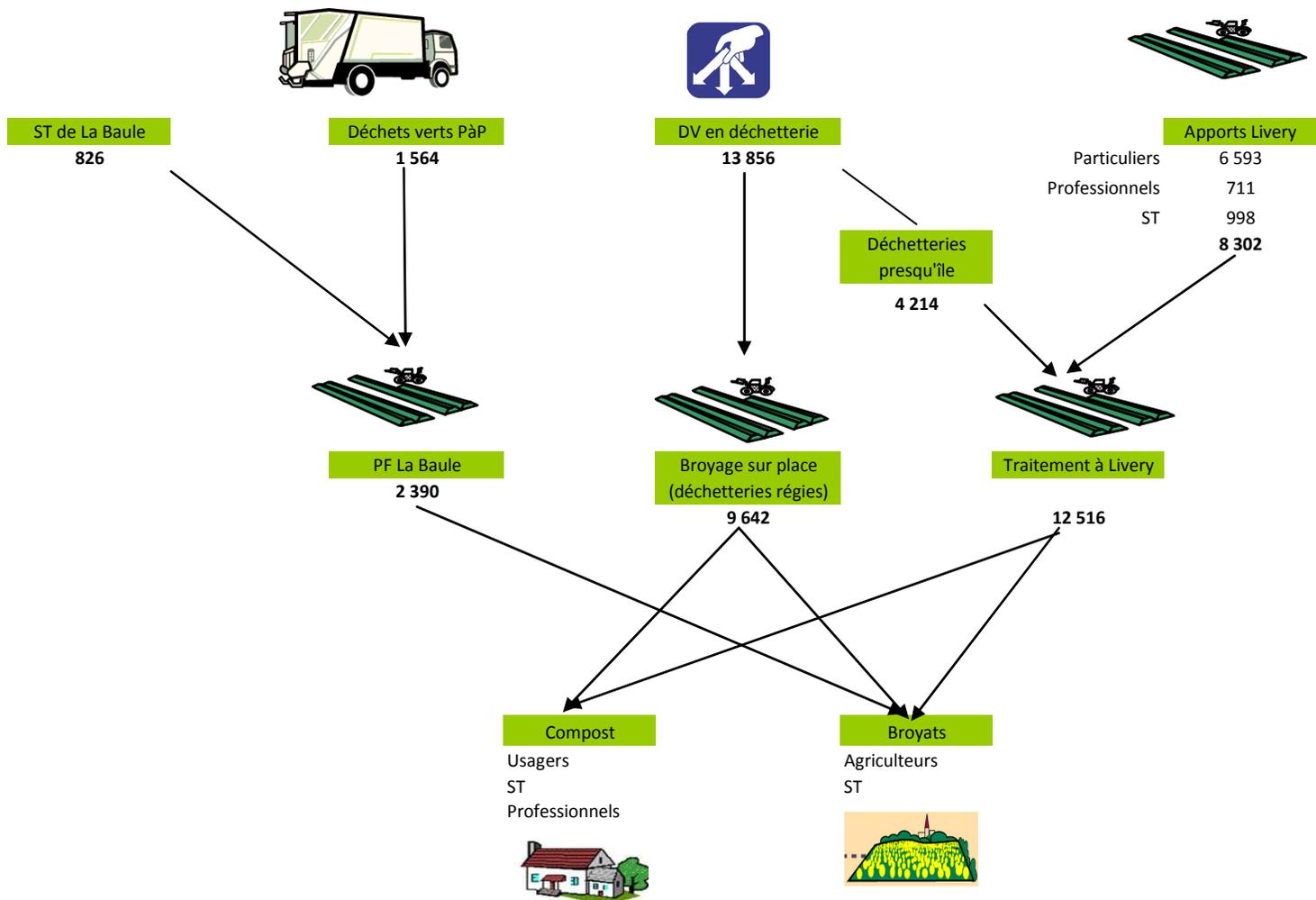
### Journaux-magazines



### Verre



## LES DECHETS VERTS





---

# INDICATEURS FINANCIERS 2012

---

## PREAMBULE

La présentation et le contenu de cette partie, comme de la partie technique, ont pour source le guide méthodologique de l'Ademe réalisé à cet effet.

Cependant :

- Une récente complexification du service et une forte augmentation des coûts de la compétence déchets au niveau national ;
- Un fort besoin de lisibilité pour aider à la décision, optimiser le service et communiquer ;
- Des progrès en matière d'analyse technico-économique ;
- Mais une carence en matière comptable ;
- Et la nécessité de disposer d'un cadre homogène adapté à toutes les collectivités

Ont amené l'Ademe à définir une méthode et un programme de connaissance des coûts de cette compétence, méthode nommée COMPTACOUT, transcrite sous la forme d'une matrice dénommée SINOE.

Les objectifs de COMPTACOUT sont de disposer :

- D'un cadre standard de détermination des coûts basés sur la comptabilité analytique ;
- D'un processus en continu garantissant la traçabilité des données ;
- D'une méthode supposant la mise en place d'une organisation fonctionnelle, claire et efficace inter-services ;
- D'un dispositif d'évaluation en continu pour assurer efficacité et fiabilité.

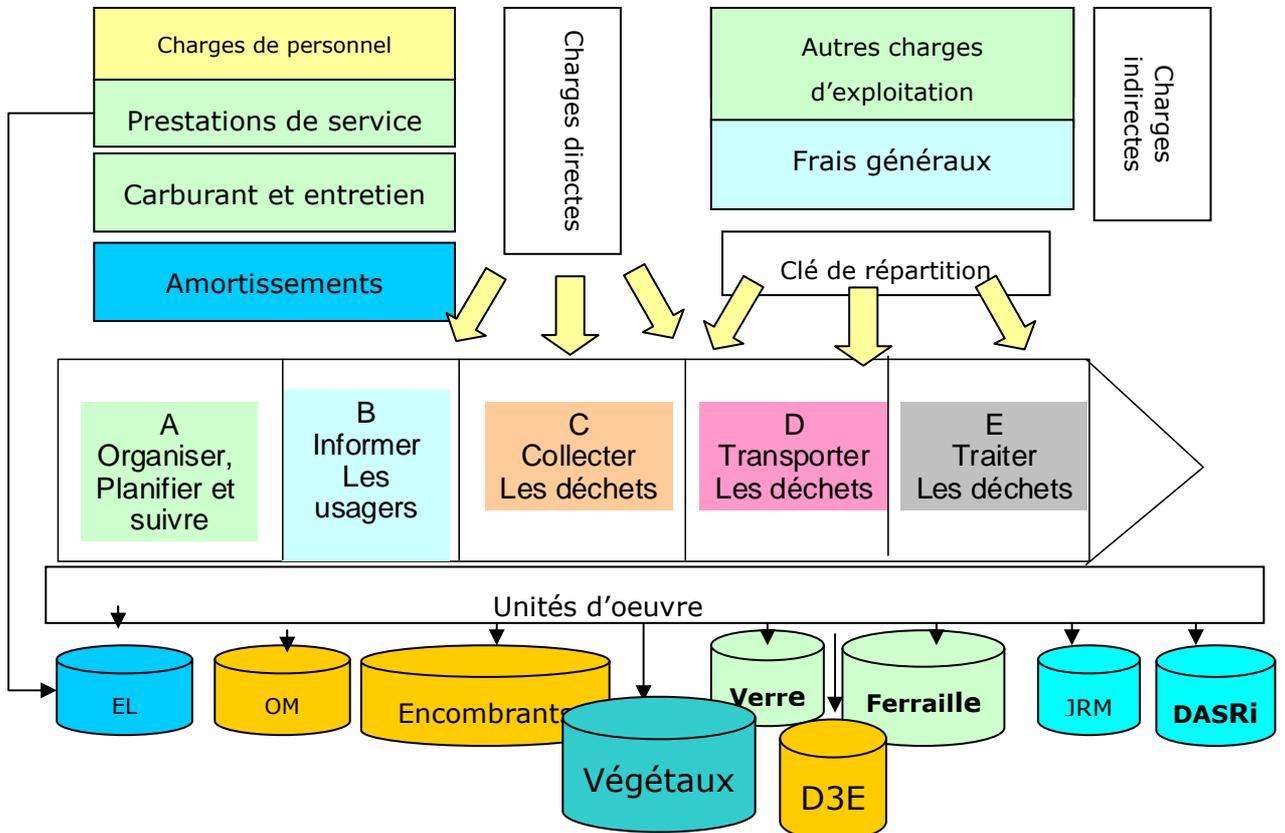
C'est dans cette démarche que CAP Atlantique s'est engagée depuis l'exercice 2007 avec :

- une équipe projet transversal services déchets- conseil de gestion – financier,
- une définition des attentes de la collectivité,
- la connaissance des coûts du service,
- une aide à la décision pour le schéma directeur de collecte, y compris pour la redevance spéciale,
- la prospective financière.

La matrice SINOE de chaque l'exercice, accomplie par CAP Atlantique, issue de la démarche nationale Comptacoût de l'Ademe, est validée.

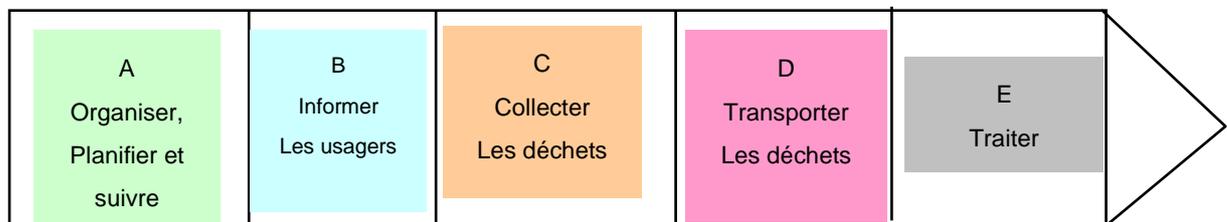
## LA DEMARCHE SUIVIE :

### A) Schéma d'affectation des charges :



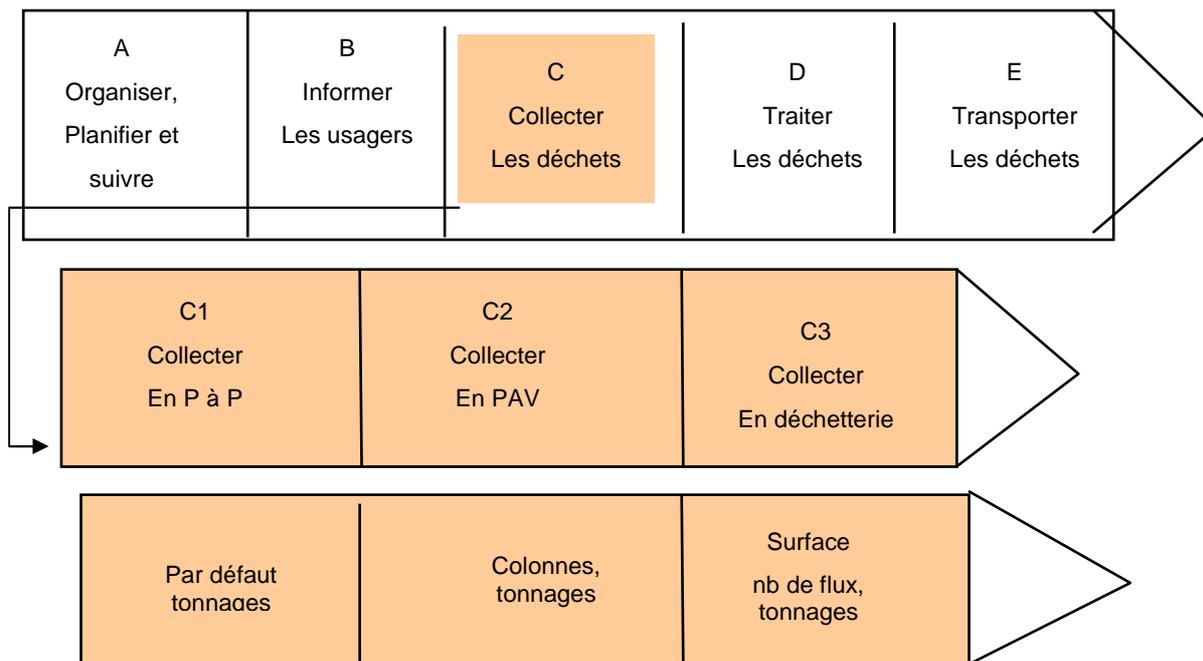
### B) Modélisation des activités

Les macro-activités codifiées :



Les micro-activités codifiées :

Exemple pour la collecte, décliné pour les autres activités sur la même base.



**Quantification des activités :**

- Suivis des tonnages par équipe et type de déchet
- Suivi des flux et des tonnages en déchetterie
- Nombre de jours et d'heures d'activité par flux
- Nombre de km parcourus, ...

**Analyse des coûts**

- Amortissement des Immobilisations :
  - reconstitution des amortissements comptables et extra comptables,
  - affectables directement aux activités pour partie et au prorata des charges pour ceux non affectables directement.
- Charges de personnel toutes affectables directement aux activités et aux flux à partir de la liste des effectifs éclatés sur les activités en fonction du relevé d'heures transmis.
- Charges de structure
- Charges de sous-traitance (marchés de prestation de service) :
  - affectables en fonction du suivi des marchés directement sur les flux

**Ratios**

- A l'habitant
  - Population INSEE mais uniquement résidences principales
  - Population DGF Dotation globale de fonctionnement
  - Fichier des assujettis à la TEOM.

## 1. Le compte de résultat de la compétence déchets 2012 :

<b>Achats et charges externes</b>	<b>10 205 172 €</b>	<b>Recettes de "recyclables"</b>	<b>824 411 €</b>
<i>dont charges de prestation de service</i>	<i>8 745 764 €</i>	<b>Redevances et facturations</b>	<b>669 460 €</b>
<i>dont charges d'entretien et carburant véhicu</i>	<i>558 500 €</i>	<i>dont redevance spéciale et PSR</i>	<i>265 005 €</i>
<i>autres charges de fonctionnement</i>	<i>900 908 €</i>	<i>Facturation déchetteries et conventions</i>	<i>404 454 €</i>
<b>charges de personnel</b>	<b>2 383 374 €</b>	<b>Soutien Eco Emballages</b>	<b>1 231 554 €</b>
<b>charges des amortissements</b>	<b>1 145 871 €</b>	<b>Soutien écofolio</b>	<b>88 221 €</b>
		<b>Amortissement des subventions d'investiss</b>	<b>90 187 €</b>
<b>Total couts d'exploitation</b>	<b>13 734 417 €</b>	<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>2 903 832 €</b>
		<b>Produits exceptionnels</b>	<b>2 758 €</b>
<b>Estimation Frais de structure</b>	<b>1 200 000 €</b>		
<b>intérêts de la dette (2,4%)</b>	<b>25 336 €</b>	<b>FCTVA (15,482% de l'investissement TTC)</b>	<b>173 545 €</b>
		<b>T.E.O.M.</b>	<b>12 226 219 €</b>
<b>Coût complet de la compétence déchets</b>	<b>14 959 753 €</b>	<b>Recettes totales de l'activité déchets</b>	<b>15 306 354 €</b>
		<b>Résultat net de l'activité déchets</b>	<b>346 601 €</b>

Comparaison du compte de résultat 2012 par rapport à 2011 :

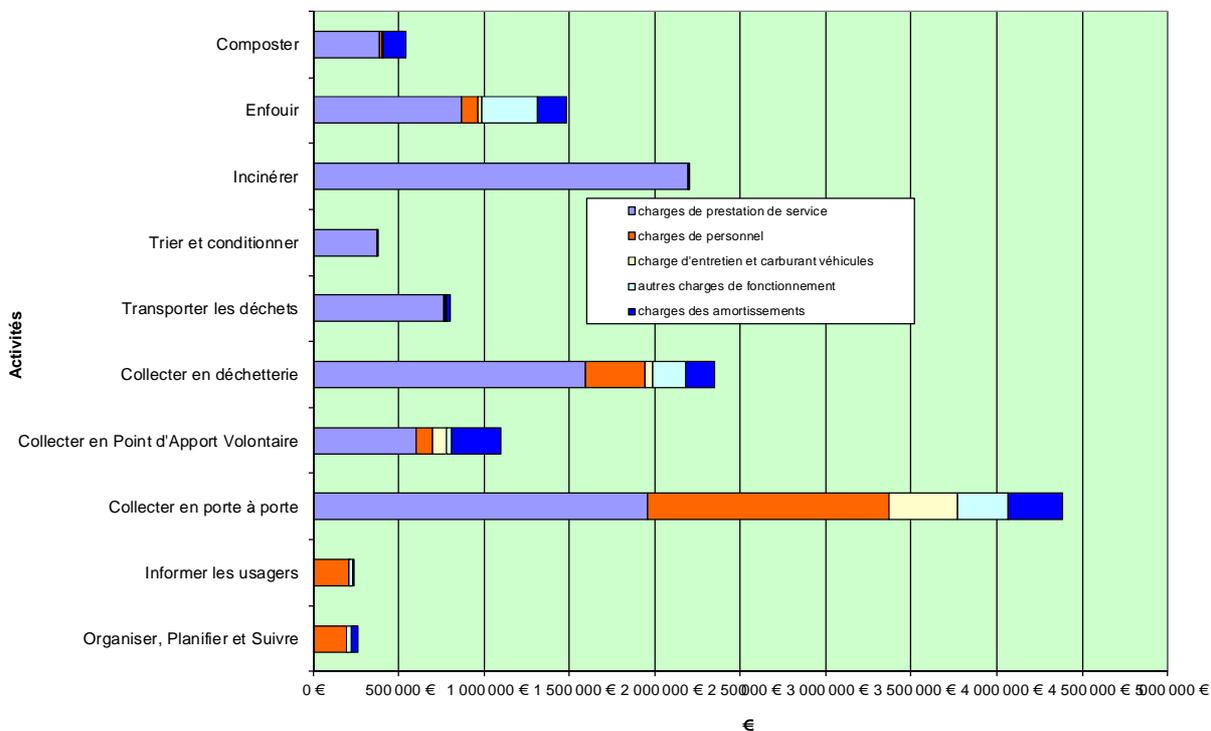
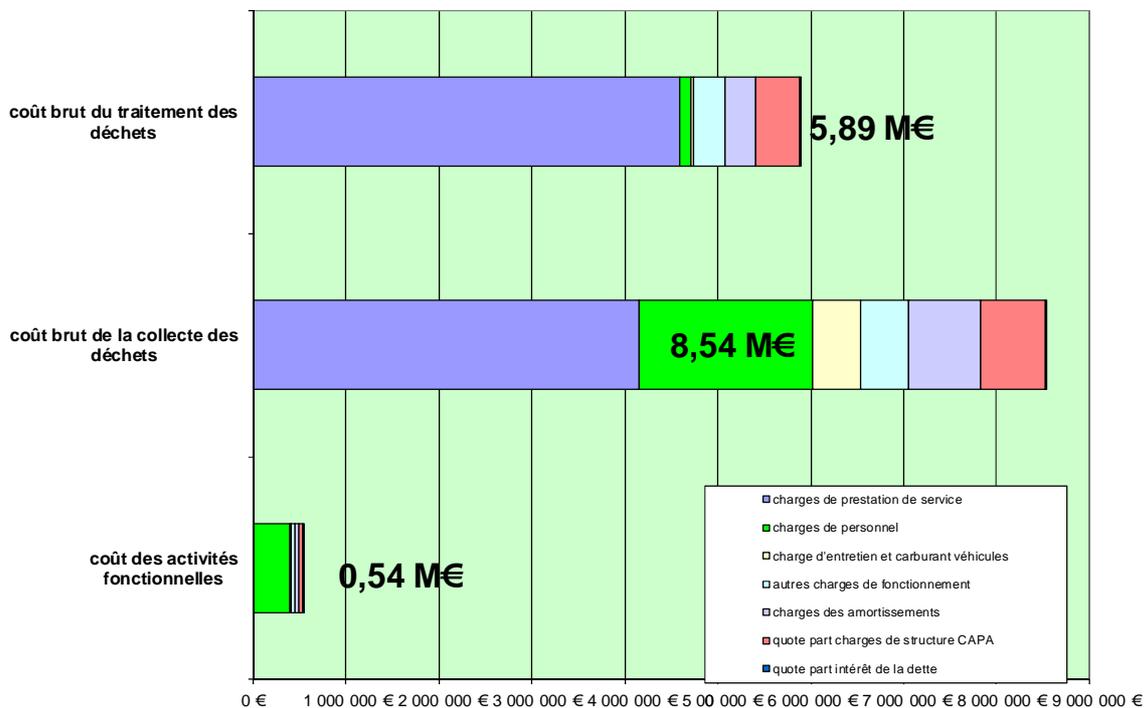
<b>Achats et charges externes</b>	<b>908 141 €</b>	<b>Recettes de "recyclables"</b>	<b>18 155 €</b>
<i>dont charges de prestation de service</i>	<i>633 588 €</i>	<b>Redevances et facturations</b>	<b>146 689 €</b>
<i>dont charges d'entretien et carburant véhicu</i>	<i>116 336 €</i>		
<i>autres charges de fonctionnement</i>	<i>158 218 €</i>	<b>Soutien Eco Emballages</b>	<b>395 590 €</b>
<b>charges de personnel</b>	<b>-3 837 €</b>	<b>Subventions ADEME &amp; ECOFOLIO</b>	<b>87 138 €</b>
<b>charges des amortissements</b>	<b>30 852 €</b>	<b>Amortissement des subventions d'investiss</b>	<b>18 684 €</b>
		<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>666 256 €</b>
<b>Total couts d'exploitation</b>	<b>935 157 €</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>-62 406 €</b>
<b>Frais de structure</b>	<b>139 816 €</b>	<b>FCTVA (15,482%)</b>	<b>26 529 €</b>
<b>intérêts de la dette (2,5%)</b>	<b>-739 €</b>	<b>T.E.O.M.</b>	<b>408 986 €</b>
<b>Coût complet de la compétence déchets</b>	<b>1 074 235 €</b>	<b>Recettes totales de l'activité déchets</b>	<b>1 039 365 €</b>
		<b>Résultat net de l'activité déchets</b>	<b>-34 869 €</b>

Le résultat net de l'activité déchets s'élève à + 346 k € pour l'année 2012.

Le solde du compte d'exploitation est positif pour la seconde année consécutive, l'augmentation des charges est compensée par les recettes (teom et contrat éco-emballages).

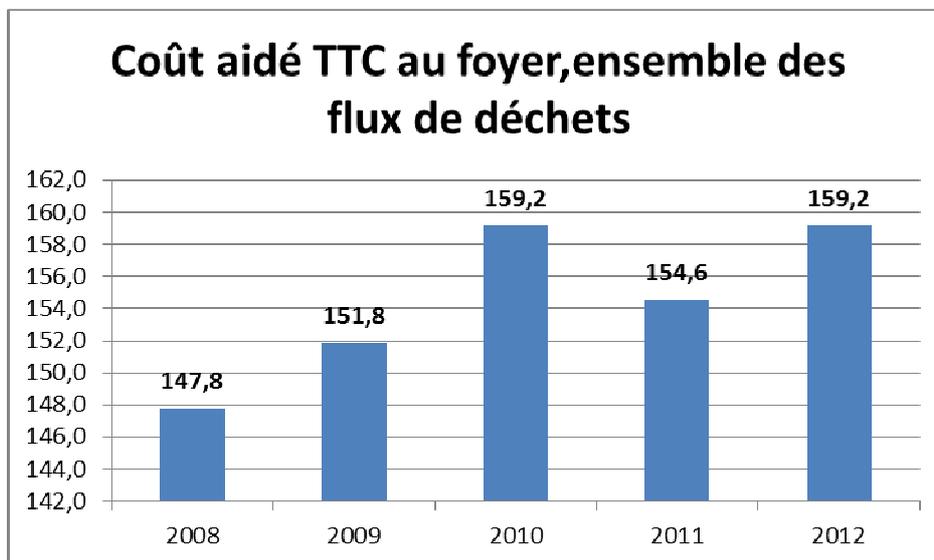
**2. La répartition des charges par activité :**

Collecte et traitement pour le total des **14,96 M€**

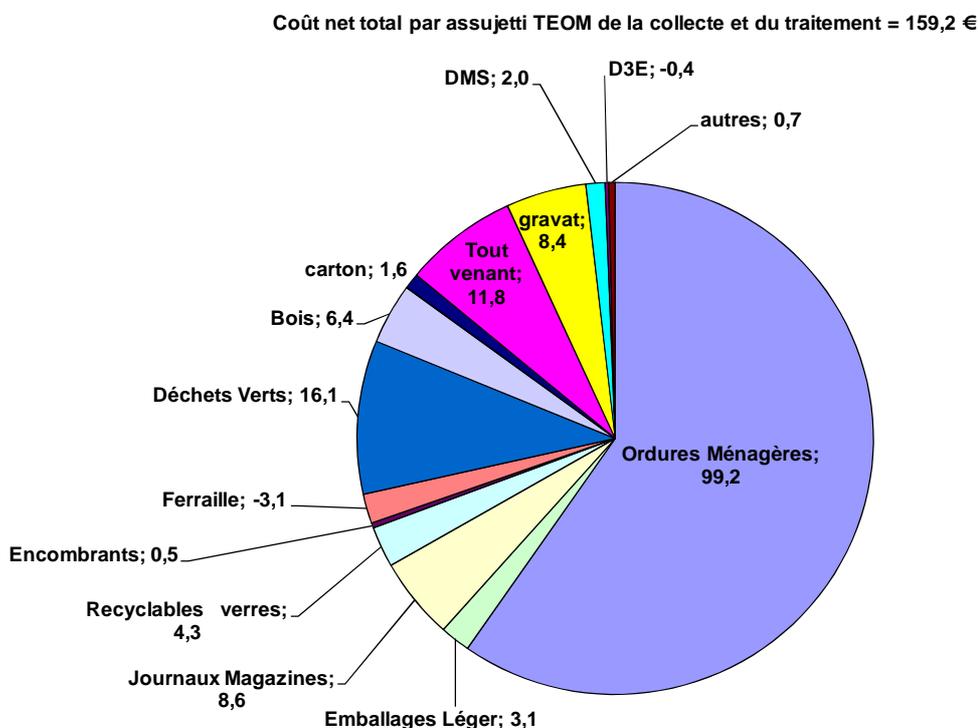


### 3. Les ratios

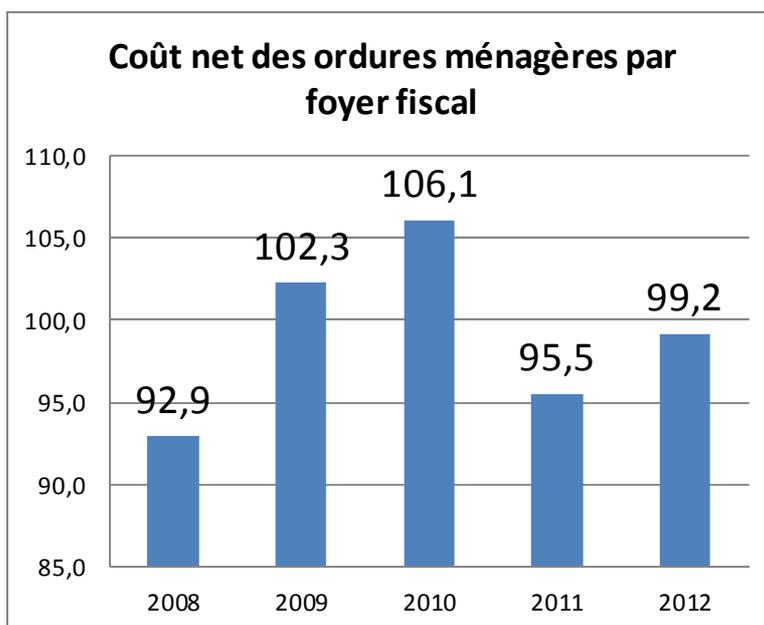
#### A – L'évolution des coûts par foyer (au nombre d'assujettis à la TEOM), € TTC



#### Evolution des coûts par type de déchets et par foyer fiscal :



Le coût net TTC aidé par foyer fiscal est de 159 euros, en augmentation de 4 euros par rapport à 2011.



## B – Les coûts moyens à la tonne : € TTC (bruts et nets)

### Coûts bruts : € TTC

Libellé Activités	Ordures Ménagères	Emballages Légers	Journaux Magazines	Recyclables verres	Encombrants	Ferraille	Déchets Verts	Bois	carton	Tout venant	gravat	DMS	D3E	autres	Total imputé
Collecte	3 354 700 €	1 073 451 €	823 652 €	413 105 €	38 245 €	94 858 €	695 044 €	469 883 €	150 967 €	495 028 €	714 510 €	145 559 €	19 009 €	48 740 €	8 536 750 €
Coûts bruts de la collecte à la tonne	125 €	642 €	305 €	82 €	434 €	60 €	29 €	120 €	178 €	61 €	42 €	1 010 €	22 €	201 €	92 €
transport & traitement	4 291 973 €	485 984 €	87 215 €	0 €	0 €	0 €	591 524 €	0 €	0 €	431 688 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 888 384 €
Coûts bruts transport & traitement à la tonne	158 €	288 €	99 €	0 €	0 €	0 €	25 €	0 €	0 €	52 €	0 €	0 €	0 €	0 €	95 €
Collecte & transport & traitement	7 646 673 €	1 559 435 €	910 867 €	413 105 €	38 245 €	94 858 €	1 286 568 €	469 883 €	150 967 €	926 716 €	714 510 €	145 559 €	19 009 €	48 740 €	14 425 134 €
Coûts bruts Collecte & transport & traitement à la tonne	283 €	930 €	404 €	82 €	434 €	60 €	54 €	120 €	178 €	112 €	42 €	1 010 €	22 €	201 €	187 €
<b>Total des coûts bruts à la tonne TTC</b>	<b>294 €</b>	<b>964 €</b>	<b>415 €</b>	<b>85 €</b>	<b>450 €</b>	<b>62 €</b>	<b>56 €</b>	<b>124 €</b>	<b>185 €</b>	<b>116 €</b>	<b>44 €</b>	<b>1 049 €</b>	<b>23 €</b>	<b>288</b>	<b>193 €</b>

### Coûts nets : € TTC

Libellé Activités	Ordures Ménagères	Emballages Légers	Journaux Magazines	Recyclables verres	Encombrants	Ferraille	Déchets Verts	Bois	carton	Tout venant	gravat	DMS	D3E	autres	Total imputé
Total des coûts nets à la tonne collectée 2012	280 €	142 €	241 €	64 €	450 €	-147 €	51 €	123 €	146 €	110 €	37 €	309 €	-34 €	206 €	130 €
Total des coûts nets à la tonne collectée 2011	260 €	233 €	242 €	57 €	402 €	-106 €	44 €	142 €	80 €	115 €	34 €	238 €	-62 €	207 €	128 €



---

## PERSPECTIVES 2013

---



### 1- Etudes

- Régularisation des déchetteries par rapport à la nouvelle classification des ICPE ;
- ISDND de Kéraline :
  - Etude pour la réalisation d'un 2<sup>nd</sup> accès au centre de traitement ;
  - Dossier de régularisation sur le tonnage annuel traité.

### 2- Développement et mise en œuvre de services à l'usager

- Campagnes de contrôle de la qualité du tri des emballages légers dans les collectifs, l'habitat individuel et auprès des professionnels ;
- Accompagnement au tri notamment par le développement du tri sélectif des journaux-magazines en bacs bleus dans les collectifs ;
- Redevance spéciale :
  - Mise en place à partir du 1<sup>er</sup> avril 2013 pour un seuil d'assujettissement supérieur à 3 000 litres par semaine avec facturation au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
  - Communication auprès des professionnels et développement du service pour les assujettis dont la production est comprise entre 1 800 et 3 000 litres par semaine (contractualisation à l'automne 2013) ;
  - Puçage des conteneurs des professionnels assujettis à la redevance spéciale

### 3- Marchés de prestation de service, travaux et acquisition

- Renouvellement des marchés de prestation de services et de fourniture :
  - Avenant de prolongation du marché de tri pour le second trimestre 2013 ;
  - Tri et conditionnement des emballages légers et journaux-magazines ;
  - Traitement des lixiviats de l'installation de stockage des déchets non dangereux de kéraline ;
  - Traitement et valorisation algues vertes pour la saison 2013 ;
  - Traitement et valorisation algues vertes/déchets verts à partir de 2014 ;
  - Location d'un compacteur pour l'exploitation du site de Kéraline ;
  - Fourniture de carburants ;
  - Fourniture de bacs de déchets ménagers ;
  - Fourniture de composteurs ;

**Prix et qualité du service public d'élimination des déchets**

- Fourniture de conteneurs semi-enterrés ;
- Fourniture de sacs végétaux pour la collecte en porte à porte;
  
- Elaboration de nouveaux marchés :
  - Fourniture et pose d'un système de vidéo-surveillance sur les déchetteries régies;
  - Assistance pour la régularisation administrative de l'ISDND de Kéraline ;
  - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'acquisition d'un logiciel de facturation des redevances de la compétence déchets;
  - Communication et signalétique des points d'apports volontaire, des déchetteries...

**4- Travaux**

- Station de transfert, Guérande : suivi de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation fonctionnelle de la station, avec construction d'un bâtiment couvert pour une modernisation du site ;
- ISDND de Kéraline, Herbignac :
  - mise en place d'un réseau de captage du biogaz sur l'alvéole 3-1 du casier 3 avec raccordement à la torchère ;
  - recouvrement en terre argileuse de l'alvéole 3-1 pour une réhabilitation de fin d'exploitation ;
- Réseau de points d'apport volontaire : poursuite du développement du parc en semi enterrés et enterrés complets.

---

# ANNEXES

---

# SOMMAIRE

## Lexique

## Liste des cartes :

**Carte 1. Carte de localisation des déchetteries, des centres de transfert et de traitement des déchets sur le territoire CAP Atlantique**

**Carte 2 : Fréquence, saisonnalité et sectorisation de la collecte des OM – Basse saison – Année 2012**

**Carte 3 : Fréquence, saisonnalité et sectorisation de la collecte des OM – Haute saison – Année 2012**

**Carte 4 : Modalités et fréquence de collecte des encombrants – Année 2012**

**Carte 5. Répartitions des bornes d'apport volontaire (OM, EL, JM et verre) par commune sur le territoire – Année 2012**

**Carte 6. Nombre de conteneurs apport volontaire sélectifs (EL, JM et verre) disponibles à l'habitant par commune – Année 2012**

**Carte 7. Nombre de conteneurs apport volontaire OM disponibles à l'habitant par commune – Année 2012**

**Carte 8. Filière des OM – Année 2012**

**Carte 9. Filière des encombrants et tout-venant – Année 2012**

**Carte 10. Filière des EL – Année 2012**

**Carte 11. Filière des JM – Année 2012**

Prix et qualité du service public d'élimination des déchets

Lexique

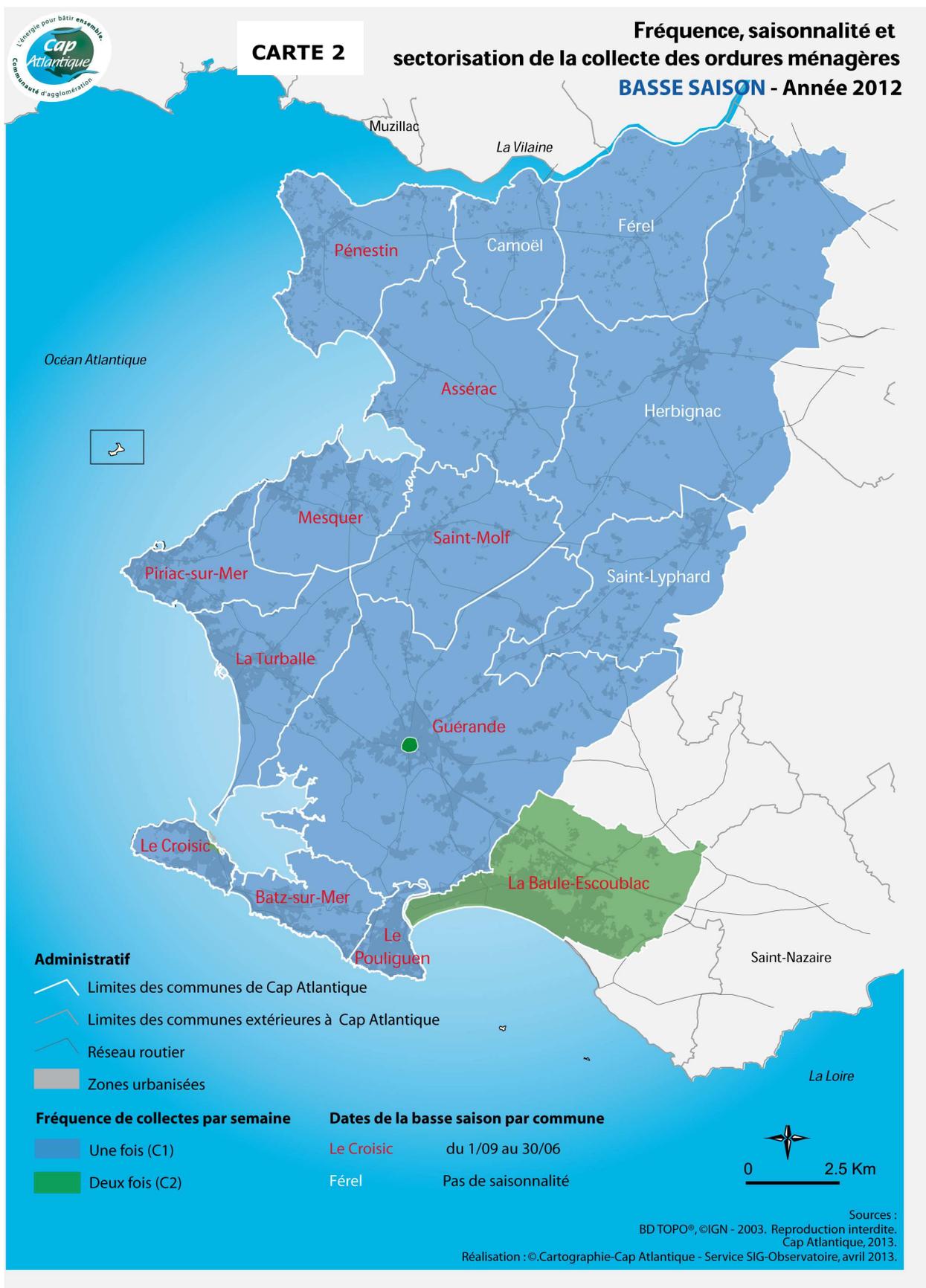
AV	Collecte par <b>Apport Volontaire</b> : mode d'organisation d'une collecte de déchets dans lequel un "contenant de collecte" est mis à la disposition du public : colonnes, conteneurs spécifiques sur des espaces publics, déchetteries, etc.
Collecte sélective	Collecte de certains flux de déchets (ex: les recyclables tels que les EL, JM, verre) préalablement séparés par les producteurs en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique
Compost	Amendement obtenu par le mélange fermenté de débris organiques (déchets verts, épluchures de fruits et légumes)
Déchetterie	Lieu organisé, clos, gardienné, où les particuliers peuvent déposer gratuitement leurs déchets autres que les ordures ménagères résiduelles
D3E	<b>D</b> échets d' <b>E</b> quipement <b>E</b> lectrique et <b>E</b> lectronique (petits et gros électroménagers, appareils vidéo, audio et de hi-fi...)
DIB	<b>D</b> échets <b>I</b> ndustriels <b>B</b> anals: déchets assimilables aux déchets ménagers, non produits par les ménages. Ce sont des déchets ni inertes, ni dangereux, générés par les entreprises dont le traitement peut être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères.
DDM	<b>D</b> échets <b>D</b> angereux des <b>M</b> énages: ensembles des déchets toxiques, inflammables et/ou corrosifs qui sont produits par les ménages (solvants, métaux lourds, pesticides...)
DV	déchet végétal résultant de l'entretien des espaces verts publics ou privés (tontes de pelouses, tailles de haies, branchages de parcs, jardins, terrains de sport)
Encombrants	Déchets de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte habituelle des ordures ménagères
EL	Emballages Légers: emballages en plastique (flacons de produits ménagers, bouteilles d'huile, d'eau, jus de fruits, soda), emballages métalliques (boîtes de conserves, aérosols, bidons alus, barquettes aluminium) et cartonnettes (briques alimentaires, petits emballages)
ICPE	Une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement est une installation fixe dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement. Exemples : usines, élevages, entrepôts, carrières, ...
ISDND	Installation de Stockage de <b>D</b> échets <b>N</b> on <b>D</b> angereux: installation conçue pour le stockage de déchets ultimes. Il s'agit d'une installation classée pour le protection de l'environnement (ICPE) soumise à autorisation.
JM	Journaux, prospectus, magazines, papiers.
Lixiviats	Liquide résiduel qui provient de la percolation de l'eau à travers les déchets
OM	<b>O</b> rdures <b>M</b> énagères: déchets périssables et qui ne peuvent pas être recyclés
PAP	Collecte <b>P</b> orte- <b>A</b> - <b>P</b> orte: mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'usagers nommément identifiables, et le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets. La collecte en porte à porte s'applique plus aux déchets ménagers qu'aux déchets industriels.
PDEMDA	Les <b>P</b> lans <b>D</b> épartementaux d' <b>E</b> limination des <b>D</b> échets <b>M</b> énagers et <b>A</b> ssimilés prévu par la loi du 13 juillet 1992 constituent un cadre d'action pour les services de l'état dans le domaine des déchets ménagers et s'imposent aux personnes morales de droit public et à leur concessionnaire, tant pour les projets futurs que pour leurs organisations actuelles qui doivent être compatibles ou rendues compatibles dans un délai de trois ans à compter de leur publication. Ces plans donnent des orientations générales sur l'élimination des déchets dans les départements et fixent des objectifs en matière de valorisation à échéances de 5 et 10 ans. Les plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés concernent les déchets ménagers et tous les déchets, quel que soit le mode de collecte, qui, par leur nature, peuvent être traités dans les mêmes installations que les déchets ménagers.
PET	Polymère produit par polycondensation de l'éthylène glycol avec l'acide téréphtalique. Ces polyesters saturés sont principalement utilisée pour la fabrication de bouteilles, flacons, pots, films et feuilles, fibres, etc. Ce polymère est un thermoplastique, ce qui permet d'envisager un recyclage matière.
PEHD	Le PEHD est utilisé pour la fabrication de bouteilles, flacons, fûts, conteneurs, tuyaux, tubes, poubelles, etc. Ce polymère est un thermoplastique, ce qui permet d'envisager un recyclage matière. Dérivé des hydrocarbures, le PEHD présente peu de risque pour l'environnement, il est 100 % recyclable (et non 100% recyclé).
PTAC	Poids Total en Charge des camions qui arrivent en déchetterie
TV	Déchets (hors toxiques) arrivant en déchetterie pour lequel aucune filière locale de valorisation n'existe
UIOM	Une Unité d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM) désigne les centres d'incinération spécifiques et réservés aux déchets ménagers et assimilés.
VP	Veille propreté: collecte des dépôts sauvages des apports volontaires
DASRI	<b>D</b> échet d' <b>A</b> ctivités de <b>S</b> oins à <b>R</b> isques <b>I</b> nfectieux désigne les déchets d'activités de soins qui peuvent présenter des risques infectieux, chimiques, toxiques, radioactifs qu'il faut nécessairement maîtriser pour protéger les patients hospitalisés, le personnel de santé, les agents chargés de l'élimination des déchets et l'environnement.
INS	<b>I</b> mprimés <b>N</b> on <b>S</b> ollicités: imprimés publicitaires non adressés et journaux gratuits d'annonces.
REP	La <b>R</b> esponsabilité <b>E</b> largie du <b>P</b> roducteur ( <b>REP</b> ) est un concept promu par l'OCDE (Organisation de Coopération pour le Développement Economique). Elle désigne des dispositifs qui transfèrent la responsabilité en matière de gestion des déchets des municipalités vers les producteurs. Ce concept repose sur une logique d'internalisation des coûts de gestion des déchets. Des producteurs responsabilisés seront ainsi amenés à prendre en compte les coûts de la post-consommation lors de la conception de leurs produits. La Responsabilité Elargie du Producteur (REP) permet d'inciter à plus de prévention.



CARTE 1

Localisation des installations déchets  
Année 2012







CARTE 3

Fréquence, saisonnalité et sectorisation de la collecte des ordures ménagères  
**HAUTE SAISON - Année 2012**





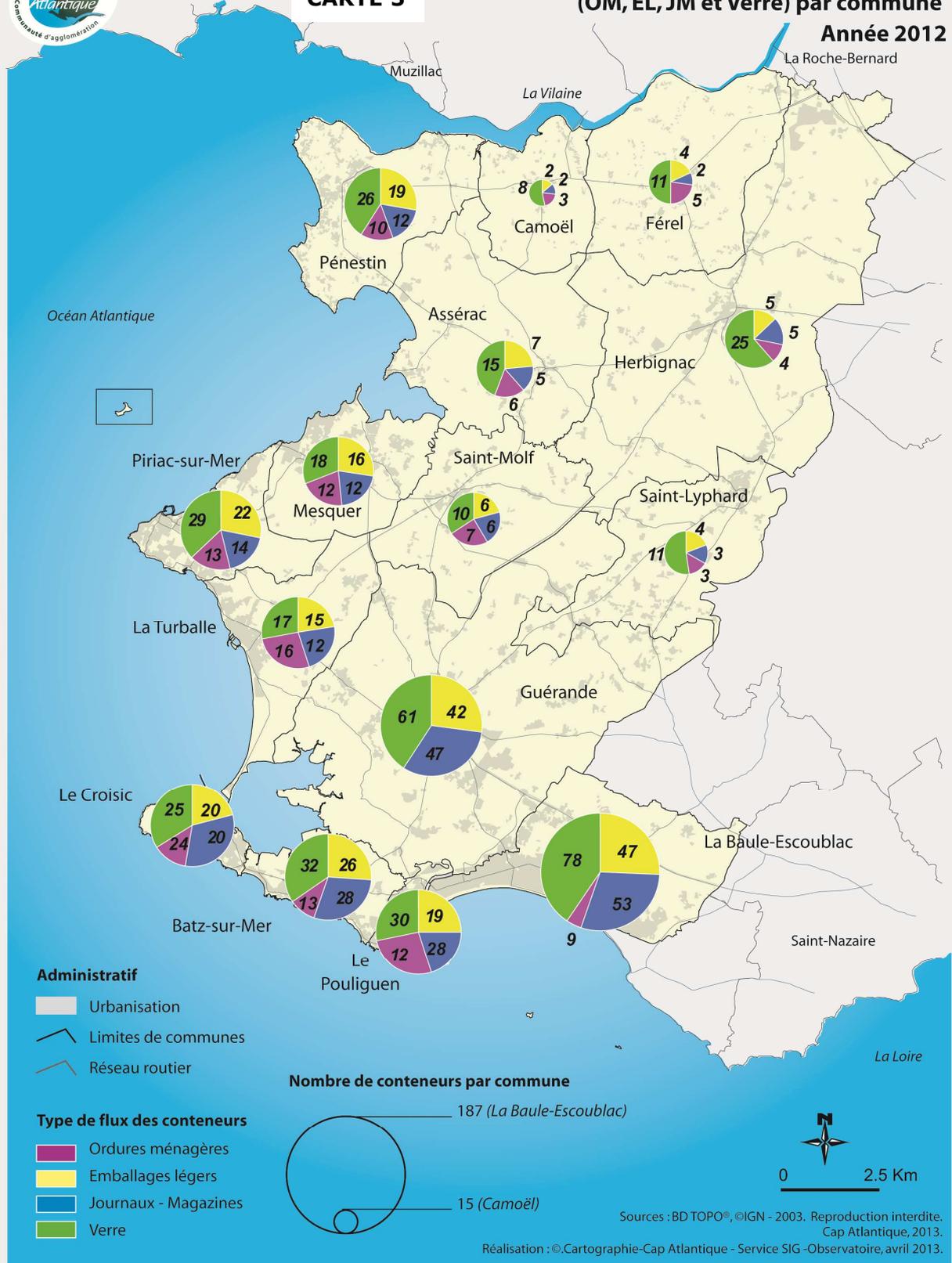
**CARTE 4** Modalités et fréquence de collecte des encombrants  
Collecte en porte-à-porte  
Année 2012





CARTE 5

Répartition des bornes d'apports volontaires (OM, EL, JM et Verre) par commune Année 2012

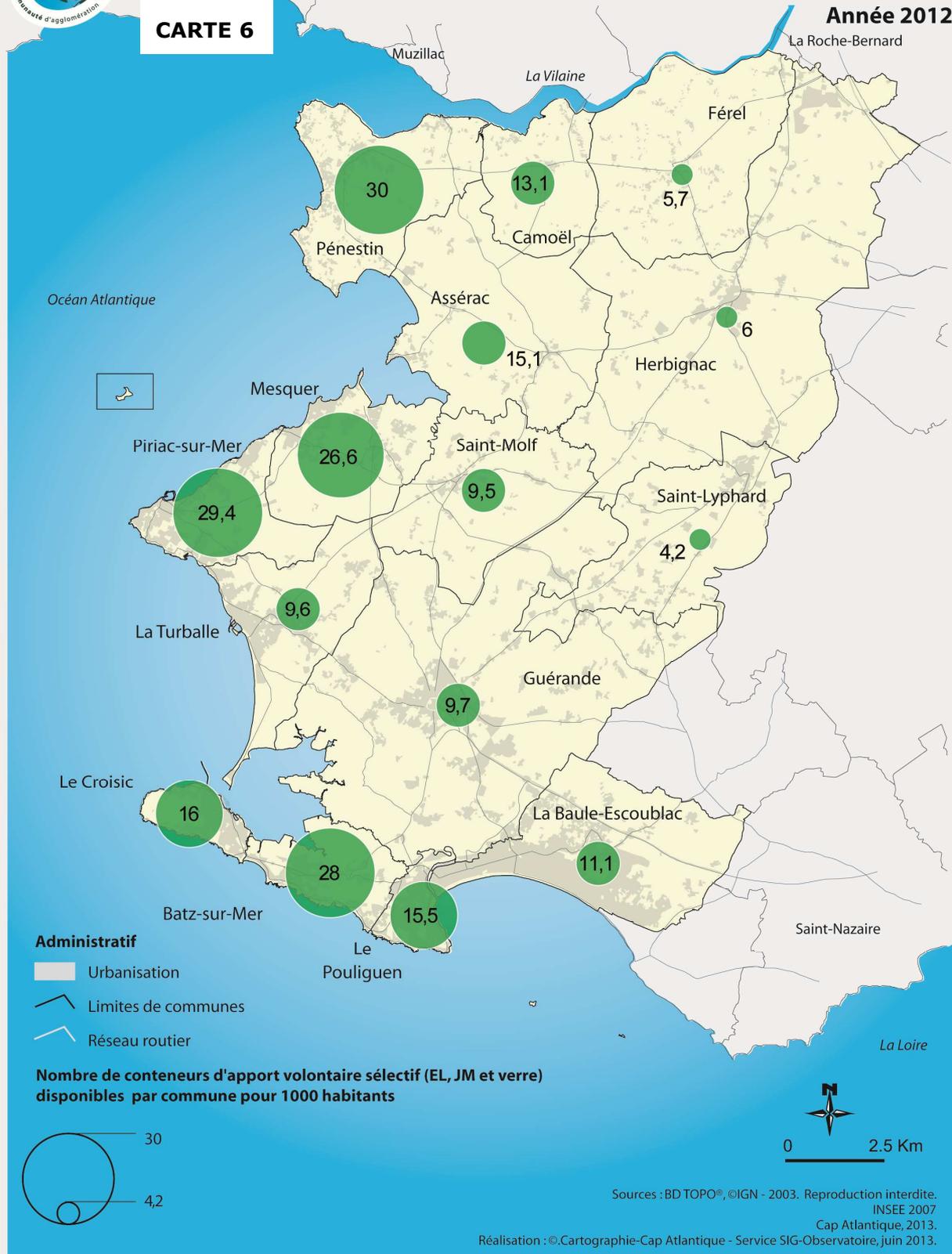




**Nombre de conteneurs d'apport volontaire sélectif (EL, JM et verre) disponibles par commune pour 1000 habitants**

**Année 2012**

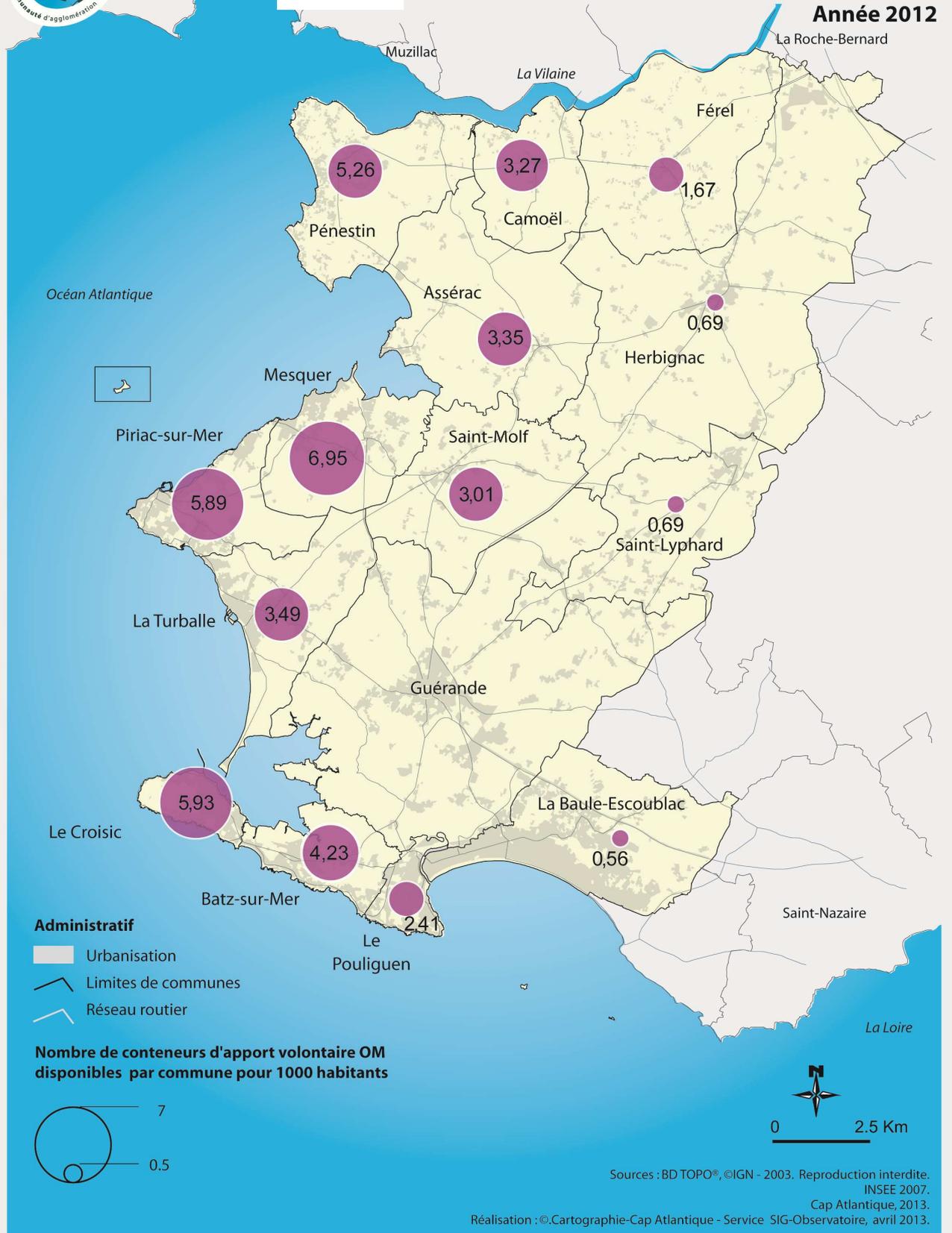
**CARTE 6**





CARTE 7

**Nombre de conteneurs d'apport volontaire OM disponibles par commune pour 1000 habitants Année 2012**







CARTE 8

Filière des ordures ménagères  
Année 2012





CARTE 9

Filière des encombrants et tout-venant  
Année 2012

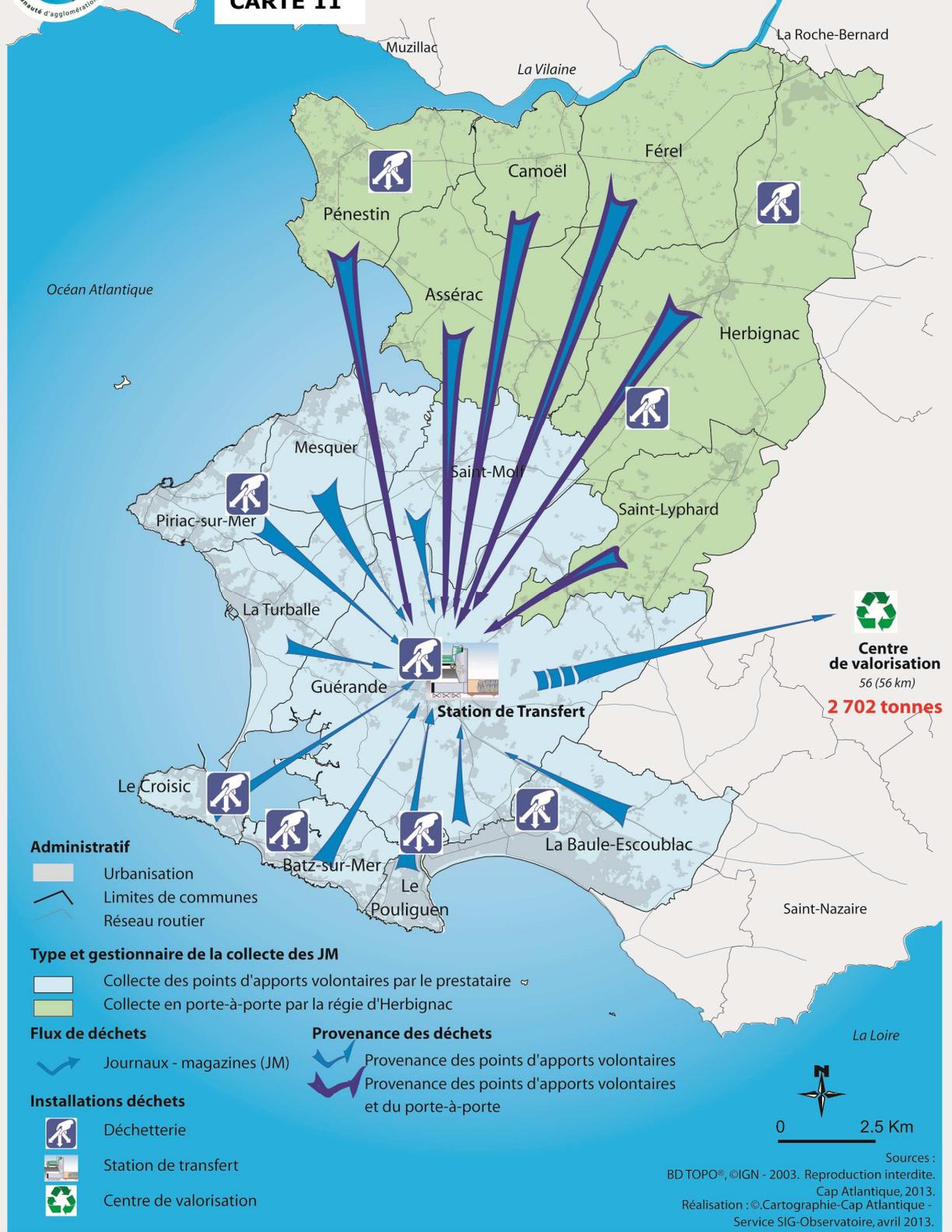






CARTE 11

Filière des recyclables (journaux - magazines)  
Année 2012



## **LISTE DES ANNEXES**

### **Annexe 1.**

**Délibérations du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 sur les tarifs d'accueil des déchets en déchetterie et au centre d'enfouissement technique, des redevances, des ventes de compost**

### **Annexe 2.**

**Fréquentation des déchetteries de CAP Atlantique**

### **Annexe 3.**

**Evolution des tonnages et ratios à l'habitant par flux et par commune de 2009 à 2012**

### **Annexe 4.**

**Liste des marchés liés à l'activité déchets**



## **ANNEXE 1**

**Délibération du Conseil Communautaire de décembre 2011 sur la redevance collecte déchets ménagers et assimilés pour l'année 2012**

**Délibérations du Conseil Communautaire de décembre 2011 sur les tarifs d'accueil des déchets en déchetterie au 1<sup>er</sup> janvier 2012**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2011

11.121 CC – DECHETS – TARIFS AU 1ER JANVIER 2012 – REDEVANCE  
COLLECTE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

SERVICE DES ASSEMBLEES

L'AN DEUX MILLE ONZE, le quinze décembre, à 18 h 00 les Membres du Conseil Communautaire convoqués se sont réunis à la Mairie de La Baule, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves METAIREAU, Maire de La Baule, Président de CAP Atlantique.

Jean-Claude BAUDRAIS est désigné Secrétaire de Séance.

MEMBRES PRESENTS :

- Yves METAIREAU, Délégué titulaire de La Baule, Président
- Jean-Louis DELHUMEAU, Délégué titulaire de Piriac-sur-Mer, Vice-Président
- Jean-Pierre BERNARD, Délégué titulaire de Mesquer, Vice-Président ayant reçu pouvoir de Bernard LAFRAISE
- Chantal BRIERE, Déléguée titulaire de Saint-Lyphard, Vice-Présidente
- Jean-Claude BAUDRAIS, Délégué titulaire de Pénestin, Vice-Président ayant reçu pouvoir de Bernard LE ROUX
- Danielle RIVAL, Déléguée titulaire de Batz-sur-Mer, Vice-Présidente
- Marcel BOURIGAULT, Délégué titulaire d'Assérac, Vice-Président ayant reçu pouvoir de Jean-François GUITTON
- Yves LAINÉ, Délégué titulaire du Pouliguen, Vice-Président
- Véronique CARDINE, Déléguée titulaire de Saint-Molf, Vice-Présidente, ayant reçu pouvoir de Marie-Catherine BAZIRE
- Guy BERTHO, Délégué titulaire de Camoël, Vice-Président
- Patrick BASTIEN, Délégué titulaire de Féréal, Vice-Président
- Françoise HAUDEBOURG, Déléguée titulaire de La Baule
- Pierre SASTRE, Délégué titulaire de La Baule
- Marie-Claude MALIGNE, Déléguée titulaire de La Baule
- Philippe GERVOT, Délégué titulaire de La Baule
- Michel GARNIER, Délégué titulaire de La Baule
- Claudine SAMSON, Déléguée titulaire de La Baule, ayant reçu pouvoir de Roger PARENT
- Jean-Pierre LAIRY, Délégué titulaire de La Baule
- Marie-Annick DURAND, Déléguée titulaire de Guérande, ayant reçu pouvoir de Chantal DEMY
- Didier LEGUILLON, Délégué titulaire de Guérande, ayant reçu pouvoir de François HUREL
- Catherine BAILHACHE, Déléguée suppléante de Guérande, ayant reçu pouvoir de Stéphanie PHAN THANH
- Claude MOREL, Délégué titulaire de Piriac-sur-Mer
- Daniel LEMOINE, Délégué titulaire de Mesquer
- Daniel MORICEAU, Délégué titulaire de Saint-Lyphard
- Guy MORVAN, Délégué titulaire de Saint-Lyphard
- Gérard LE CAM, Délégué titulaire du Croisic, ayant reçu pouvoir de Michèle QUELLARD
- Didier CHOSSAT, Délégué titulaire de Batz-sur-Mer
- Jean-Claude BOIFFARD, Délégué titulaire d'Herbignac, ayant reçu pouvoir de Pascal NOEL-RACINE

Philippe CLUZEAU, Délégué titulaire de La Turballe, ayant reçu pouvoir de René LEROUX  
Guy LEGAL, Délégué titulaire d'Assérac  
Loïc DEBATISSE, Délégué titulaire du Pouliguen  
Bernard LE GUEN, Délégué titulaire de Camoël

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

Christophe PRIOU, Délégué titulaire de Guérande, Vice-Président  
Michèle QUELLARD, Déléguée titulaire du Croisic, Vice-Présidente ayant donné pouvoir à Gérard LE CAM  
Pascal NOEL-RACINE, Délégué titulaire d'Herbignac, Vice-Président ayant donné pouvoir à Jean-Claude BOIFFARD  
Jean-François GUITTON, Délégué titulaire de La Turballe, Vice-Président ayant donné pouvoir à Marcel BOURIGAULT  
Roger PARENT, Délégué titulaire de La Baule, ayant donné pouvoir à Claudine SAMSON  
Chantal DEMY, Déléguée titulaire de Guérande, ayant donné pouvoir à Marie-Annick DURAND  
Stéphanie PHAN THANH, Déléguée titulaire de Guérande, ayant donné pouvoir à Catherine BAILHACHE  
François HUREL, Délégué titulaire de Guérande, ayant donné pouvoir à Didier LEGUILLON  
Thierry de LORGERIL, Délégué titulaire de Guérande  
Olivier CHATEAU, Délégué titulaire de Guérande  
Bernard LE ROUX, Délégué titulaire de Pénestin, ayant donné pouvoir à Jean-Claude BAUDRAIS  
Bernard LAFRAISE, Délégué titulaire du Croisic, ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BERNARD  
Jean-Philippe LEROUX, Délégué titulaire d'Herbignac  
René LEROUX, Délégué titulaire de La Turballe, ayant donné pouvoir à Philippe CLUZEAU  
Daniel PIHOUR, Délégué titulaire du Pouliguen  
Marie-Catherine BAZIRE, Déléguée titulaire de Saint-Molf, ayant donné pouvoir à Véronique CARDINE  
Jacques ADELIN, Délégué titulaire de Féréal

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Philippe ALLAIN, Directeur Général de CAP Atlantique  
Liliane NASSIET, Assistante du Président, Responsable du Service des Assemblées de CAP Atlantique  
Stéphanie BOYER-LECHAT, Responsable du Service Communication de CAP Atlantique  
Michel ECORCHARD, Directeur des Ressources et des Finances de CAP Atlantique

Jean-Jacques LE GUYADER, Trésorier Principal, Receveur de CAP Atlantique

La presse





**11.121 CC - DECHETS - TARIFS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012 - REDEVANCE COLLECTE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

Monsieur le Président rappelle qu'il existe un tarif de redevance collecte des déchets ménagers et assimilés, pour les commerçants de l'Avenue de Gaulle à La Baule et les établissements exonérés de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (campings du territoire nord, établissements commerciaux faisant l'objet d'une convention, ports de Camoël).

Sur l'avis favorable de la Commission des Finances Communautaires réunie le 13 décembre 2011, il est proposé :

- ✓ D'appliquer des tarifs représentant le coût du service (application à compter de 2012 ou lissés sur plusieurs années suivant l'écart entre le coût réel et le coût facturé),
- ✓ De retenir le 1<sup>er</sup> janvier 2012 comme date d'application du nouveau tarif.

Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **ARRETE** la nouvelle grille tarifaire ainsi que les tarifs à appliquer en 2012 tels que présentés dans le tableau ci-joint,
- **DIT** que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

*Pièce(s) annexé(s) à la délibération :*  
Tableau



Pour Extrait Conforme,  
Le Président de CAP Atlantique

Yves METAIREAU

Certifié exécutoire par le Président  
compte tenu de la publication le 20/12/11  
et de la réception en Sous-Préfecture le 22/12/11

Liliane NASSIET  
Attachée Territoriale

**Adopté à l'unanimité.**

Affiché le : 20 DEC. 2011

Photocopie certifiée conforme  
à l'original  
Le :

- 2 JAN. 2012

Liliane NASSIET

**TARIFS 2012**

**REDEVANCE COLLECTE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

Tarifs 2012	
Net de taxe	
<b>Commerçants</b>	
<b>avenue De Gaulle -La Baule *</b>	
par mois	83,30
<b>Campings de Pénestin- Pen-Bé -Pont-Mahé (Assérac)</b>	
Par emplacement	37,10
<b>Autres campings sur les communes de : Herbignac-St Lyphard-Camoël-Ferel</b>	
Par emplacement	25,20
<b>Etablissements commerciaux faisant l'objet d'une convention</b>	
<b>Ports de Camoël (Port d'Arzal-Camoël et Port de Vieille-Roche)</b>	
La tonne	195,50
	Echelonné sur 3 ans
<b>Station de transfert de Villejames Droit d'usage par le prestataire (application du marché 10S0017, prix DQE)</b>	
La tonne (OM/DIB + EL/JM)	6,96
	Echelonné sur 3 ans
<b>Station de transfert de Villejames Accueil des déchets ménagers et assimilés</b>	
La tonne	134,00
O.M.	279,00
E.L.	103,00
J.M.	
<b>VENTE DE COMPOST</b>	
<b>NATURE DU COMPOST</b>	
Compost en vrac : criblage à la maille - le M3	18,00
Compost en sac de 25 kg - le sac	3,80



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2011

11.120 CC - DECHETS - TARIFS AU 1ER JANVIER 2012 - ACCUEIL DES DECHETS  
 EN DECHETTERIES

SERVICE DES ASSEMBLEES

Assérac

Batz-sur-Mer

Camoël

Férel

Guérande

Herbignac

La Baule Escoublac

La Turballe

Le Croisic

Le Pouliguen

Mesquer

Pénestin

Piriac-sur-Mer

Saint-Lyphard

Saint-Molf

L'AN DEUX MILLE ONZE, le quinze décembre, à 18 h 00 les Membres du Conseil Communautaire convoqués se sont réunis à la Mairie de La Baule, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves METAIREAU, Maire de La Baule, Président de CAP Atlantique.

Jean-Claude BAUDRAIS est désigné Secrétaire de Séance.

MEMBRES PRESENTS :

- Yves METAIREAU, Délégué titulaire de La Baule, Président
- Jean-Louis DELHUMEAU, Délégué titulaire de Piriac-sur-Mer, Vice-Président
- Jean-Pierre BERNARD, Délégué titulaire de Mesquer, Vice-Président ayant reçu pouvoir de Bernard LAFRAISE
- Chantal BRIERE, Déléguée titulaire de Saint-Lyphard, Vice-Présidente
- Jean-Claude BAUDRAIS, Délégué titulaire de Pénestin, Vice-Président ayant reçu pouvoir de Bernard LE ROUX
- Danielle RIVAL, Déléguée titulaire de Batz-sur-Mer, Vice-Présidente
- Marcel BOURIGAULT, Délégué titulaire d'Assérac, Vice-Président ayant reçu pouvoir de Jean-François GUITTON
- Yves LAINÉ, Délégué titulaire du Pouliguen, Vice-Président
- Véronique CARDINE, Déléguée titulaire de Saint-Molf, Vice-Présidente ayant reçu pouvoir de Marie-Catherine BAZIRE
- Guy BERTHO, Délégué titulaire de Camoël, Vice-Président
- Patrick BASTIEN, Délégué titulaire de Férel, Vice-Président
- Françoise HAUDEBOURG, Déléguée titulaire de La Baule
- Pierre SASTRE, Délégué titulaire de La Baule
- Marie-Claude MALIGNE, Déléguée titulaire de La Baule
- Michel GARNIER, Délégué titulaire de La Baule
- Claudine SAMSON, Déléguée titulaire de La Baule, ayant reçu pouvoir de Roger PARENT
- Jean-Pierre LAIRY, Délégué titulaire de La Baule
- Marie-Annick DURAND, Déléguée titulaire de Guérande, ayant reçu pouvoir de Chantal DEMY
- Didier LEGUILLON, Délégué titulaire de Guérande, ayant reçu pouvoir de François HUREL
- Catherine BAILHACHE, Déléguée suppléante de Guérande, ayant reçu pouvoir de Stéphanie PHAN THANH
- Claude MOREL, Délégué titulaire de Piriac-sur-Mer
- Daniel LEMOINE, Délégué titulaire de Mesquer
- Daniel MORICEAU, Délégué titulaire de Saint-Lyphard
- Guy MORVAN, Délégué titulaire de Saint-Lyphard
- Gérard LE CAM, Délégué titulaire du Croisic, ayant reçu pouvoir de Michèle QUELLARD
- Didier CHOSSAT, Délégué titulaire de Batz-sur-Mer
- Jean-Claude BOIFFARD, Délégué titulaire d'Herbignac, ayant reçu pouvoir de Pascal NOEL-RACINE
- Philippe CLUZEAU, Délégué titulaire de La Turballe, ayant reçu pouvoir de René LEROUX

Guy LEGAL, Délégué titulaire d'Assérac  
 Loïc DEBATISSE, Délégué titulaire du Pouliguen  
 Bernard LE GUEN, Délégué titulaire de Camoël

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

Christophe PRIOU, Délégué titulaire de Guérande, Vice-Président  
 Michèle QUELLARD, Déléguée titulaire du Croisic, Vice-Présidente ayant donné pouvoir à Gérard LE CAM  
 Pascal NOEL-RACINE, Délégué titulaire d'Herbignac, Vice-Président ayant donné pouvoir à Jean-Claude BOIFFARD  
 Jean-François GUITTON, Délégué titulaire de La Turballe, Vice-Président ayant donné pouvoir à Marcel BOURIGAULT  
 Roger PARENT, Délégué titulaire de La Baule, ayant donné pouvoir à Claudine SAMSON  
 Philippe GERVOT, Délégué titulaire de La Baule  
 Chantal DEMY, Déléguée titulaire de Guérande, ayant donné pouvoir à Marie-Annick DURAND  
 Stéphanie PHAN THANH, Déléguée titulaire de Guérande, ayant donné pouvoir à Catherine BAILHACHE  
 François HUREL, Délégué titulaire de Guérande, ayant donné pouvoir à Didier LEGUILLON  
 Thierry de LORGERIL, Délégué titulaire de Guérande  
 Olivier CHATEAU, Délégué titulaire de Guérande  
 Bernard LE ROUX, Délégué titulaire de Pénestin, ayant donné pouvoir à Jean-Claude BAUDRAIS  
 Bernard LAFRAISE, Délégué titulaire du Croisic, ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BERNARD  
 Jean-Philippe LEROUX, Délégué titulaire d'Herbignac  
 René LEROUX, Délégué titulaire de La Turballe, ayant donné pouvoir à Philippe CLUZEAU  
 Daniel PIHOUR, Délégué titulaire du Pouliguen  
 Marie-Catherine BAZIRE, Déléguée titulaire de Saint-Molf, ayant donné pouvoir à Véronique CARDINE  
 Jacques ADELIN, Délégué titulaire de Férel

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Philippe ALLAIN, Directeur Général de CAP Atlantique  
 Liliane NASSIET, Assistante du Président, Responsable du Service des Assemblées de CAP Atlantique  
 Stéphanie BOYER-LECHAT, Responsable du Service Communication de CAP Atlantique  
 Michel ECORCHARD, Directeur des Ressources et des Finances de CAP Atlantique

Jean-Jacques LE GUYADER, Trésorier Principal, Receveur de CAP Atlantique

La presse





**11.120 CC - DECHETS - TARIFS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012 - ACCUEIL DES DECHETS EN DECHETTERIES**

Monsieur le Président rappelle qu'il existe un tarif d'accueil des déchets dans les neuf déchetteries du territoire, pour les professionnels et prestataires de service (rémunérés par CESU), sur la base d'un rapprochement du tarif avec le coût du service.

Sur l'avis favorable de la Commission des Finances Communautaires réunie le 13 décembre 2011, il est proposé :

- ✓ D'appliquer des tarifs représentant le coût du service (application à compter de 2012 ou lissés sur plusieurs années suivant l'écart entre le coût réel et le coût facturé),
- ✓ De retenir le 1<sup>er</sup> janvier 2012 comme date d'application du nouveau tarif.

Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **ARRETE** la nouvelle grille tarifaire ainsi que les tarifs à appliquer en 2012 tels que présentés dans le tableau ci-joint,
- **DIT** que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Pièce(s) annexé(s) à la délibération :  
- Tableau

Pour Extrait Conforme,  
Le Président de CAP Atlantique  
*(Signature)*  
Yves METAIREAU

Certifié exécutoire par le Président  
compte tenu de la publication le 20/12/11  
et de la réception en Sous-Préfecture le 21/12/11

*(Signature)*  
Liliane NASSIET  
Attachée Territoriale

Adopté à l'unanimité.

Affiché le : 20 DEC. 2011

Photocopie certifiée conforme  
à l'original  
Le :

- 2 JAN. 2012

*(Signature)*  
Liliane NASSIET

**ACCUEIL DECHETS EN DECHETTERIES**

Tarifs 2012 Net de taxe	
€/m3	€/T

PROFESSIONNELS		
<b>Tout venant</b> (non recyclable-rénovation-pvc-isolation ...) densité appliquée = 0,13 (soit 0,130 T par m3)		
Tous sites	15,08	116,00
<b>Gravats</b> (déchets de gros œuvre - démolitions) densité appliquée = 1,40 (soit 1,400 T par m3)		
Tous sites	27,44	27,86
Augmentation échelonnée sur 5 ans (+12%/an sur tarif au m3, +2%/an sur tarif à la tonne)		
<b>Cartons (ponctuel)</b> (densité appliquée = 0,06 soit 0,060 T/m3)		
Tous sites	3,09	51,50
Étalé sur 3 ans		
<b>Verre (ponctuel)</b> (densité appliquée = 0,40 soit 0,400 T/m3)		
Tous sites	9,60	24,00
Étalé sur 3 ans		
<b>Déchets verts</b> (densité appliquée = 0,14 soit 0,140 T/m3)		
Tous sites	3,22	23,00
<b>Bois</b> (densité appliquée = 0,30 soit 0,300 T/m3)		
Tous sites	26,10	87,00
<b>Ferraille - Aluminium</b> Sans objet		
<b>Enfouissement (ponctuel)</b>		
CET Kéraline		57,00
<b>PARTICULIERS</b>		
<b>Déchetterie du Pouliguen</b>		
Amiante jusqu'à 10 m2		gratuit
Amiante au-delà de 10 m2 (densité appliquée = 0,02 soit 0,020 T par m²)	2,60	130,00



# **ANNEXE 2**

## **Fréquentation des déchetteries de CAP Atlantique**

**Tableau de fréquentation des déchetteries de CAP Atlantique en 2012 :**

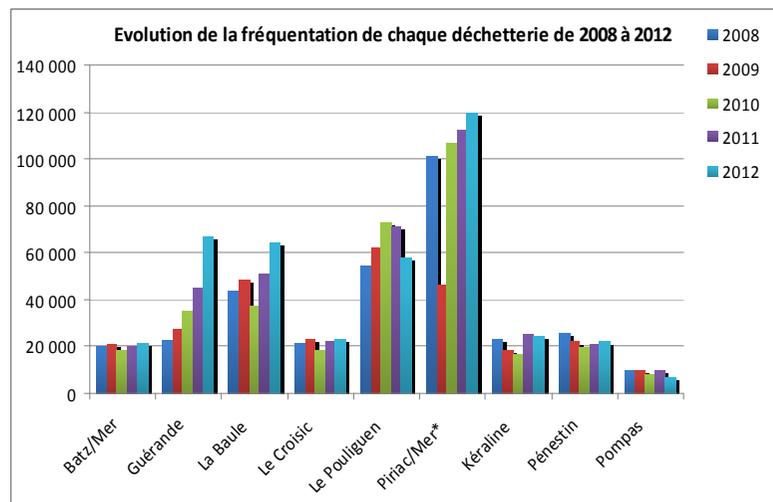
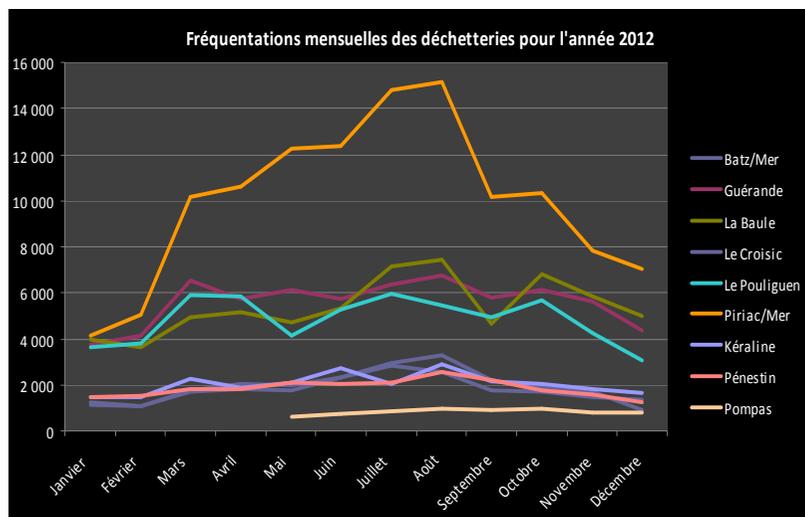
	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution 11/12
Batz/Mer	20 002	20 581	18 327	20 550	21 456	4,4%
Guérande	22 786	27 854	35 063	44 567	67 022	50,4%
La Baule	43 528	48 450	37 340	50 976	64 560	26,6%
Le Croisic	21 772	23 240	18 530	22 409	23 384	4,4%
Le Pouliguen	54 780	61 847	72 970	71 166	57 987	-18,5%
Piriac/Mer*	101 213	46 338	107 062	112 654	119 901	6,4%
Kéraline	23 340	18 193	16 801	24 990	24 404	-2,3%
Pénestin	25 649	22 311	19 604	20 586	22 388	8,8%
Pompas	10 005	9 960	7 996	9 975	6 654	-33,3%
	342 203	278 774	333 693	377 873	407 756	7,9%

\* Piriac-sur-Mer: système de comptage au sol en panne de juin à mi-novembre 2009

La fréquentation inclut tous les apporteurs (particuliers, artisans, services techniques des communes). Toutes ces données sont dépendantes de la rigueur du contrôle des entrées et doivent être utilisées avec précaution.

CAP Atlantique estime une fréquentation d'environ 14 % des habitants de la Chapelle-des-Marais sur la déchetterie de Kéraline. L'acceptation des dépôts de ses habitants hors territoire fait l'objet d'une convention avec la CARENE.

**Evolution de la fréquentation mensuelle des déchetteries en 2012 par commune :**



## **ANNEXE 3**

**Evolution des tonnages et ratios à l'habitant par flux et par commune de 2009 à 2012**

Population utilisée pour élaborer les ratios du rapport annuel 2012 (parties technique financière)  
 nommée « **population insee 2010** »

C'est-à-dire la population selon le dernier recensement INSEE 2010 selon la commune.

	INSEE 1999	Population selon dernier recensement INSEE 2010
Assérac	1 381	1 789
Batz-sur-Mer	3 193	3 071
Baule (La)	16 416	16 040
Camoël	666	918
Croisic (Le)	4 325	4 050
Férel	2 094	2 996
Guérande	14 296	15 534
Herbignac	4 449	5 817
Mesquer	1 493	1 727
Pénestin	1 556	1 900
Piriac-sur-Mer	1 927	2 209
Pouliguen (Le)	5 386	4 979
Saint-Lyphard	3 261	4 326
Saint-Molf	1 773	2 324
Turballe (La)	4 102	4 582
<b>TOTAL</b>	<b>66 318</b>	<b>72 262</b>

\*Source : INSEE - Enquêtes de recensement

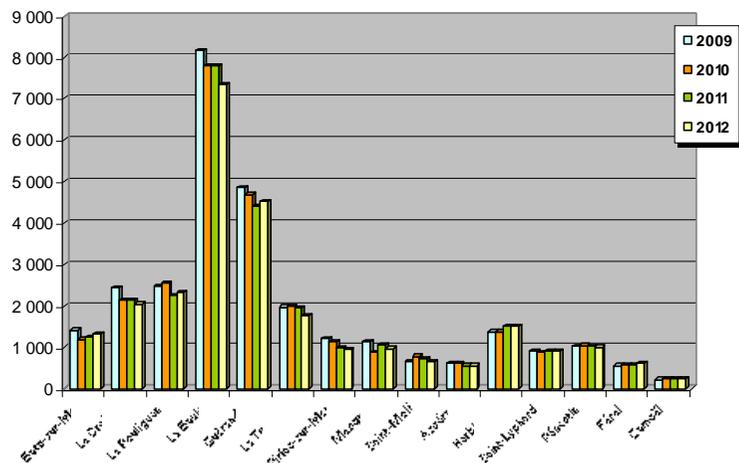




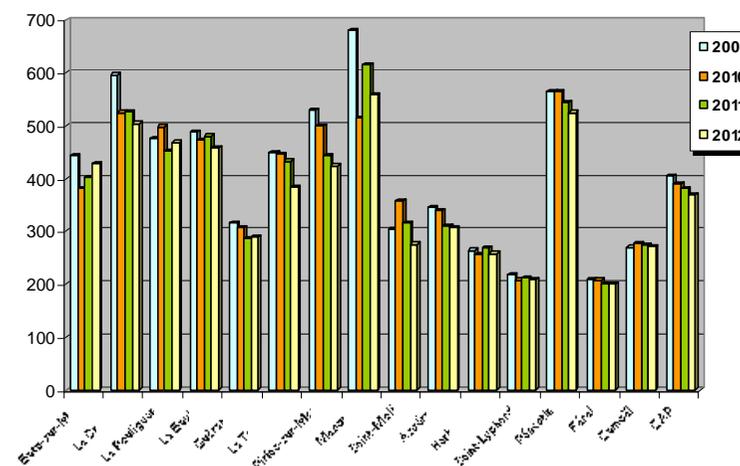
	Tonnages OM			
	2009	2010	2011	2012
Batz-sur-Mer	1 406,990	1 190,402	1 244,832	1 319,548
Le Croisic	2 443,220	2 138,976	2 140,244	2 042,364
Le Pouliguen	2 469,890	2 536,238	2 257,025	2 333,716
La Baule	8 160,710	7 794,592	7 803,191	7 339,090
Guérande	4 849,348	4 687,437	4 408,475	4 510,845
La Turballe	1 967,350	1 988,436	1 955,156	1 759,534
Piriac-sur-Mer	1 201,530	1 139,661	992,833	937,063
Mesquer	1 142,680	872,343	1 051,092	964,224
Saint-Molf	640,420	776,380	709,377	640,960
Assérac	600,383	598,158	550,852	550,897
Herbignac	1 369,744	1 371,011	1 501,735	1 500,617
Saint-Lyphard	894,776	872,392	905,720	907,735
Pérestin	1 026,301	1 043,051	1 014,586	997,032
Férel	553,828	574,474	574,334	599,349
Camoël	222,294	229,931	242,044	249,221
	<b>28 949,465</b>	<b>27 813,482</b>	<b>27 351,495</b>	<b>26 652,196</b>

	Ratio Kg/hab/an d'OM			
	2009	2010	2011	2012
Batz-sur-Mer	443	380	403	430
Le Croisic	596	525	527	504
Le Pouliguen	475	498	453	469
La Baule	488	474	481	458
Guérande	316	308	285	290
La Turballe	449	447	433	384
Piriac-sur-Mer	529	500	442	424
Mesquer	680	515	615	558
Saint-Molf	304	356	315	276
Assérac	345	340	311	308
Herbignac	264	257	269	258
Saint-Lyphard	217	208	212	210
Pérestin	566	564	543	525
Férel	209	207	199	200
Camoël	270	277	275	271
CAP	<b>406</b>	<b>390</b>	<b>381</b>	<b>369</b>

Evolution des tonnages OM collectés par commune entre 2009 et 2012



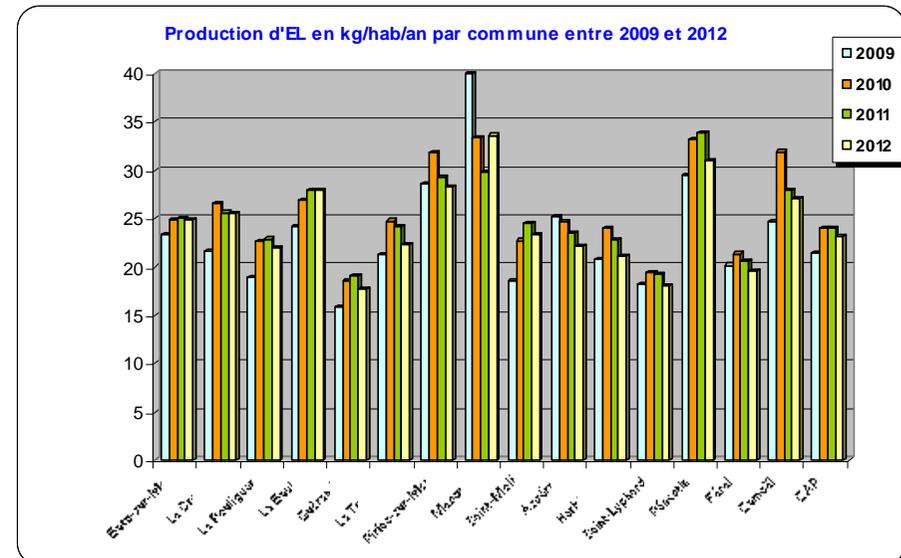
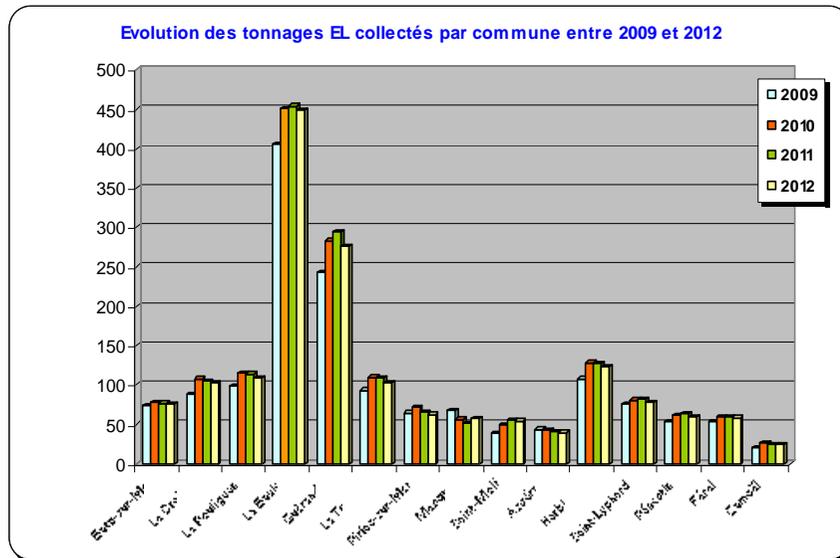
Production d'OM enkg/hab/an par commune entre 2009 et 2012





	Tonnages EL			
	2009	2010	2011	2012
Batz-sur-Mer	74,03	77,79	77,10	76,362
Le Croisic	88,51	108,03	104,09	103,383
Le Pouliguen	98,02	115,18	113,89	109,396
La Baule	405,03	450,75	454,06	448,089
Guérande	243,45	282,87	293,66	275,369
La Turballe	93,24	110,20	108,92	102,183
Piriac-sur-Mer	64,93	72,55	65,66	62,375
Mesquer	67,17	56,43	51,02	58,060
Saint-Molf	38,95	49,48	55,14	54,103
Assérac	43,897	43,45	41,545	39,696
Herbignac	107,988	128,30	126,962	122,956
Saint-Lyphard	75,366	81,32	81,998	77,923
Pénestin	53,300	61,30	63,252	58,912
Férel	53,601	59,18	59,466	58,576
Camoël	20,348	26,54	24,577	24,894
	<b>1 527,828</b>	<b>1723,36</b>	<b>1 721,335</b>	<b>1 672,277</b>

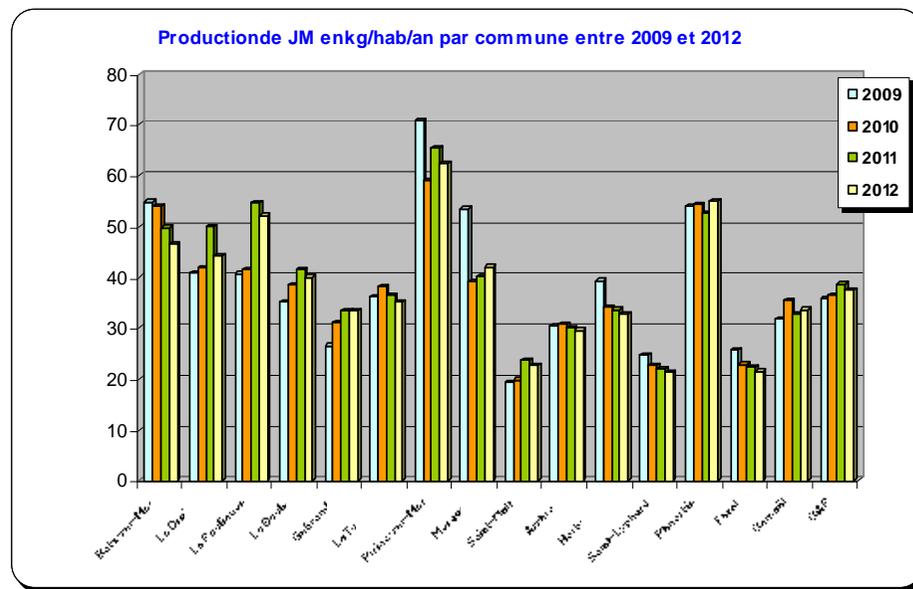
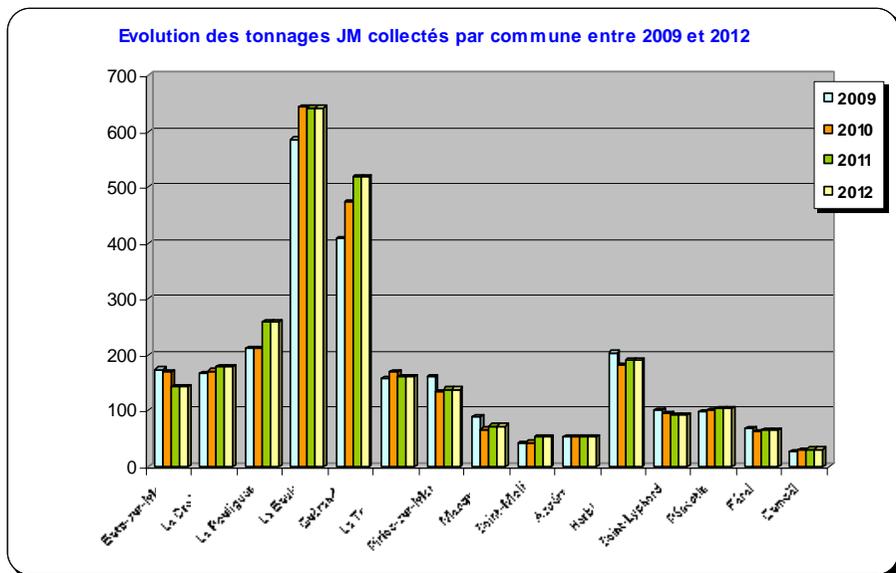
	Ratio Kg/hab/an d'EL			
	2009	2010	2011	2012
Batz-sur-Mer	23	25	25	25
Le Croisic	22	27	26	26
Le Pouliguen	19	23	23	22
La Baule	24	27	28	28
Guérande	16	19	19	18
La Turballe	21	25	24	22
Piriac-sur-Mer	29	32	29	28
Mesquer	40	33	30	34
Saint-Molf	19	23	25	23
Assérac	25	25	23	22
Herbignac	21	24	23	21
Saint-Lyphard	18	19	19	18
Pénestin	29	33	34	31
Férel	20	21	21	20
Camoël	25	32	28	27
<b>CAP</b>	<b>21</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>23</b>





	Tonnages JM			
	2009	2010	2011	2012
Batz-sur-Mer	173,930	169,378	153,697	143,009
Le Croisic	167,480	170,951	203,342	179,276
Le Pouliguen	211,330	211,299	271,553	259,366
La Baule	585,690	643,194	673,802	642,031
Guérande	407,990	474,477	515,795	518,642
La Turballe	158,460	169,836	164,902	161,060
Piriac-sur-Mer	160,600	134,186	146,943	138,034
Mesquer	89,850	66,489	68,548	72,589
Saint-Molf	40,550	43,156	53,104	52,666
Assérac	52,913	53,811	53,118	52,848
Herbignac	203,830	182,510	187,396	190,808
Saint-Lyphard	101,984	95,279	93,649	91,874
Pénestin	98,040	100,561	98,251	104,524
Férel	68,329	63,310	64,598	64,515
Camoël	26,274	29,508	28,817	30,868
	<b>2 547,250</b>	<b>2607,944</b>	<b>2 777,515</b>	<b>2 702,110</b>

	Ratio Kg/hab/an de JM			
	2009	2010	2011	2012
Batz-sur-Mer	55	54	50	47
Le Croisic	41	42	50	44
Le Pouliguen	41	42	55	52
La Baule	35	38	42	40
Guérande	27	31	33	33
La Turballe	36	38	37	35
Piriac-sur-Mer	71	59	65	62
Mesquer	53	39	40	42
Saint-Molf	19	20	24	23
Assérac	30	31	30	30
Herbignac	39	34	34	33
Saint-Lyphard	25	23	22	21
Pénestin	54	54	53	55
Férel	26	23	22	22
Camoël	32	36	33	34
<b>CAP</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>39</b>	<b>37</b>

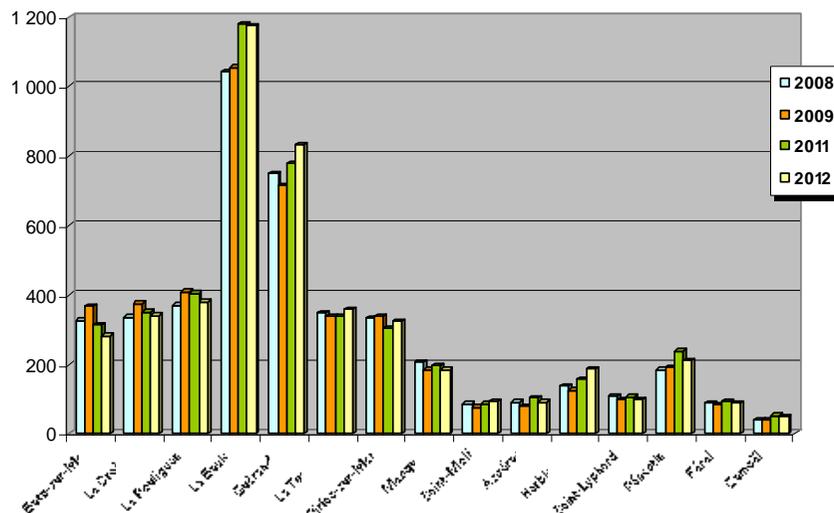




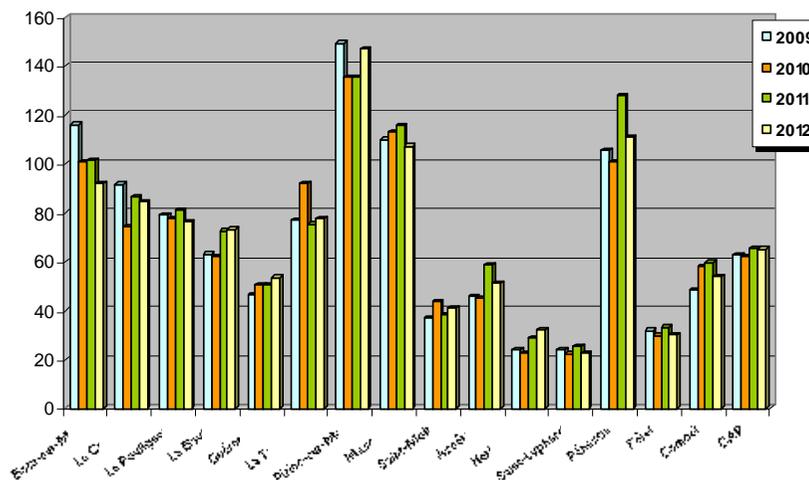
	Tonnages Verre			
	2008	2009	2011	2012
Batz-sur-Mer	325,660	367,960	313,740	281,584
Le Croisic	335,380	375,320	351,451	341,833
Le Pouliguen	370,430	410,070	403,944	380,362
La Baule	1 041,820	1054,930	1 177,846	1 173,272
Guérande	747,520	714,400	776,925	832,604
La Turballe	349,610	337,210	339,376	356,785
Piriac-sur-Mer	332,910	339,290	303,204	324,077
Mesquer	205,820	184,740	197,454	185,139
Saint-Molf	87,860	78,050	86,183	95,008
Assérac	92,318	79,280	103,906	91,599
Herbignac	137,486	125,260	159,242	186,740
Saint-Lyphard	110,534	99,140	107,254	98,137
Pénestin	184,821	190,840	238,398	210,711
Férel	88,976	84,670	95,849	90,169
Camoël	41,642	39,940	52,474	49,622
	<b>4 452,786</b>	<b>4481,100</b>	<b>4 707,247</b>	<b>4 697,642</b>

	Ratio Kg/hab/an de verre			
	2009	2010	2011	2012
Batz-sur-Mer	116	101	102	92
Le Croisic	92	74	86	84
Le Pouliguen	79	77	81	76
La Baule	63	62	73	73
Guérande	47	50	50	54
La Turballe	77	92	75	78
Piriac-sur-Mer	149	135	135	147
Mesquer	110	113	115	107
Saint-Molf	37	44	38	41
Assérac	46	45	59	51
Herbignac	24	23	29	32
Saint-Lyphard	24	22	25	23
Pénestin	105	101	128	111
Férel	32	30	33	30
Camoël	48	58	60	54
<b>CAP</b>	<b>63</b>	<b>62</b>	<b>66</b>	<b>65</b>

Evolution des tonnages verres collectés entre 2009 et 2012



Production de verre en kg/hab/an par commune entre 2009 et 2012

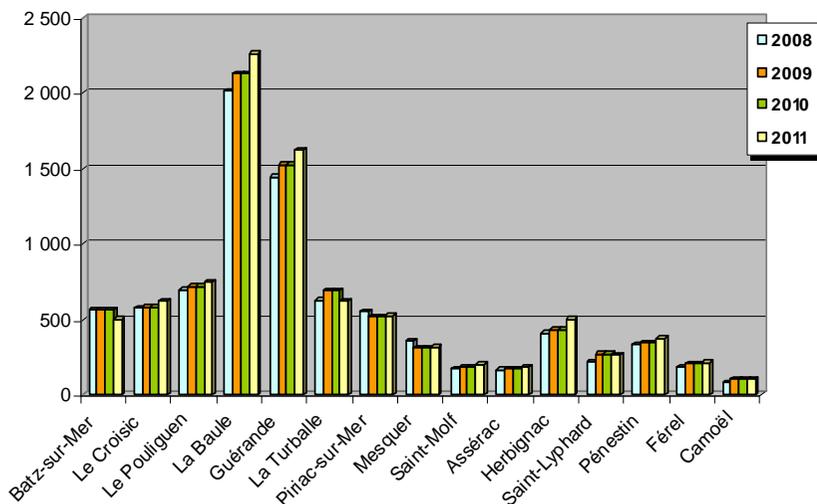




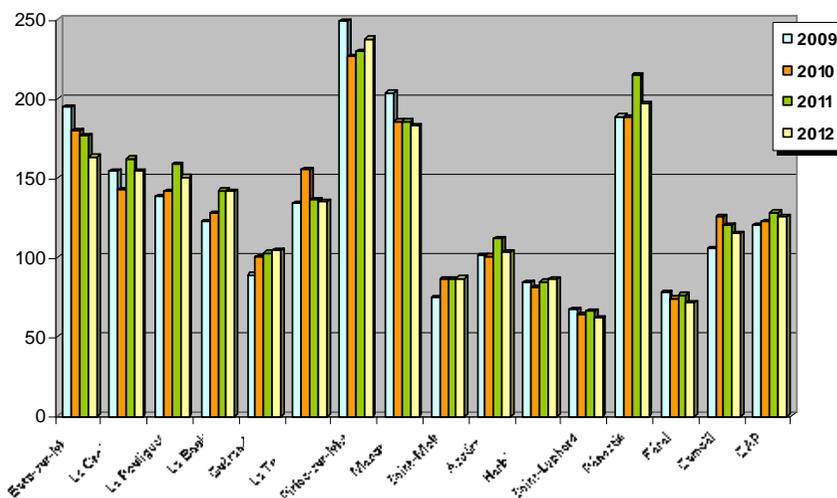
	Tonnages EL, JM et Verre			
	2008	2009	2010	2011
Batz-sur-Mer	563,450	562,105	562,105	500,955
Le Croisic	580,060	580,719	580,719	624,492
Le Pouliguen	697,800	720,681	720,681	749,124
La Baule	2 018,450	2132,793	2 132,793	2 263,392
Guérande	1 446,000	1526,110	1 526,110	1 626,615
La Turballe	628,680	689,390	689,390	620,029
Piriac-sur-Mer	548,800	515,468	515,468	524,486
Mesquer	361,070	314,140	314,140	315,788
Saint-Molf	170,420	188,281	188,281	201,776
Assérac	166,815	176,735	176,735	184,143
Herbignac	409,006	432,919	432,919	500,504
Saint-Lyphard	217,344	270,761	270,761	267,934
Pénestin	334,211	347,814	347,814	374,147
Férel	187,712	204,888	204,888	213,261
Camoël	76,604	104,130	104,130	105,384
	<b>8 406,422</b>	<b>8766,936</b>	<b>8 766,936</b>	<b>9 072,030</b>

	Ratio Kg/hab/an d'EL, JM et verre			
	2009	2010	2011	2012
Batz-sur-Mer	194	179	176	163
Le Croisic	154	143	162	154
Le Pouliguen	138	142	159	150
La Baule	122	127	142	141
Guérande	89	100	103	105
La Turballe	134	155	136	135
Piriac-sur-Mer	248	226	230	237
Mesquer	203	185	185	183
Saint-Molf	75	86	86	87
Assérac	101	101	112	103
Herbignac	84	81	85	86
Saint-Lyphard	67	64	66	62
Pénestin	189	188	214	197
Férel	78	74	76	71
Camoël	105	125	120	115
<b>CAP</b>	<b>120</b>	<b>122</b>	<b>128</b>	<b>126</b>

Evolution des tonnages recyclables (EL+JM+ Verre) collectés par commune entre 2009 et 2012

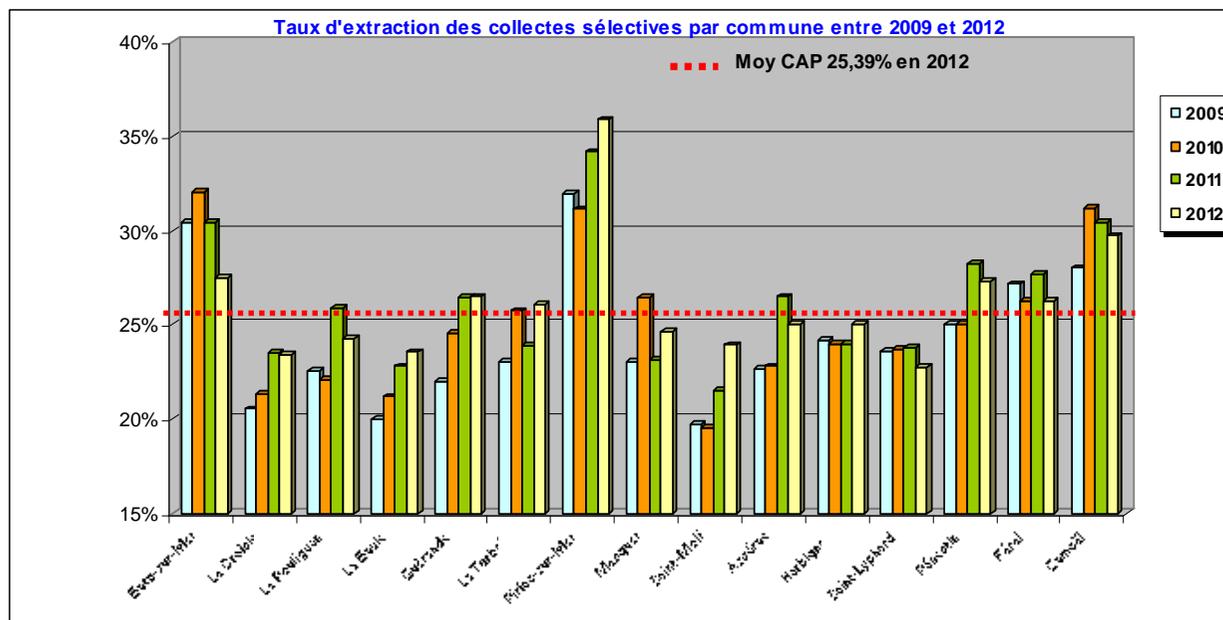


Production d'EL, JM et verre en kg/hab/an par commune entre 2009 et 2012





	Taux d'extraction des CS sur les OM			
	2009	2010	2011	2012
Batz-sur-Mer	30,45%	32,07%	30,43%	27,52%
Le Croisic	20,53%	21,35%	23,54%	23,42%
Le Pouliguen	22,56%	22,13%	25,91%	24,30%
La Baule	20,04%	21,19%	22,81%	23,57%
Guérande	21,98%	24,56%	26,46%	26,50%
La Turballe	23,04%	25,74%	23,88%	26,06%
Piriac-sur-Mer	31,98%	31,14%	34,19%	35,89%
Mesquer	23,02%	26,48%	23,17%	24,67%
Saint-Molf	19,74%	19,52%	21,51%	23,94%
Assérac	22,68%	22,81%	26,50%	25,05%
Herbignac	24,19%	24,00%	23,98%	25,01%
Saint-Lyphard	23,61%	23,69%	23,80%	22,79%
Pénestin	25,00%	25,01%	28,27%	27,29%
Férel	27,17%	26,29%	27,69%	26,24%
Camoël	28,03%	31,17%	30,43%	29,72%
<b>CAP Atlantique</b>				<b>25,39%</b>





## **ANNEXE 4**

### **Liste des marchés liés à l'activité déchets**

## SERVICE DECHETS : MARCHES EN COURS

N° du marché	Titulaire du marché	Objet du marché	MONTANT T.T.C.	Imputation Budgétaire	Durée
2008.02 AOO	GEVAL	Tri + Conditionnement des E.L. Transport des E.L. + J.M.	826 497,12 €	compte 611	du 01/11/2008 au 30/10/2013 TF = 38 mois TC = 2 x 1 an
2008.03 AOO	GRANDJOUAN SACO	Collecte O.M + E.L en P.A.P : communes de Le Pouliguen Batz, Le Croisic, Guérande, La Turballe, Piriac, Mesquer, St-Molf	7 878 320,74 €	compte 611	du 01/01/2009 au 31/12/2015 TF = 5 ans TC = 2 x 1 an
2008.07 AOO	SAS HERBIDIS	Fourniture de carburants en stations par cartes accréditives		compte 60622	du 22/05/2009 au 21/05/2013 TF = 1 an TC = 3 x 1 an
2008.07 bis AOO	SAS GUERANDIS	Fourniture de carburants en stations par cartes accréditives		compte 60622	du 28/07/2009 au 27/07/2013 TF = 1 an TC = 3 x 1 an
2008.31 MPA	TERRE-NET	Location Full Service Optimal d'un compacteur CATERPILLAR 816 F	245 778,00 €	compte 611	du 17/04/2009 au 16/04/2014 TF = 5 ans
2009.01 AOO	CONTENUR	Fourniture de bacs pour la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers	95 680 € min 382 720 € max	compte 2188	du 13/07/2009 AU 13/07/2013 TF = 4 ans
2009.03 AOO	BIHR ENVIRONNEMENT	Fourniture de conteneurs semi-enterrés des PAV	71 760 € min 239 200 € max	compte 21578	du 19/10/2009 au 18/10/2012 TF = 3 ans
2009.04 MPA	BIHR ENVIRONNEMENT	Fourniture de conteneurs semi-enterrés des PAV	11 960 € mini / AN 47 840 € maxi / AN	compte 21578	du 27/04/2009 au 26/04/2013 TF = 2 ans TC = 2 x 1 an
09S0001 AOO	GRANDJOUAN / SECHE	Transport et élimination des déchets ménagers et assimilés non valorisables	20 296 343,20 €	compte 611	du 01/01/2010 au 31/12/2015 TF = 4 ans TC = 2 x 1 an
09S0015	TERRALYS	Traitement et valorisation des déchets végétaux	1 593 197,74 €	compte 611	du 01/02/2010 au 31/01/2014 TF = 3 ans TC = 1 x 1 an
09S0019	PTL	Fourniture de sacs pour la collecte des déchets ménagers (EL, JM)	239 200 € min 478 400 € max	compte 611	du 18/01/2010 au 17/01/2013 TF = 4 ans
09S0034	GRANDJOUAN SACO	Collecte des PAV (OM, JM, EL, Verre) sur les communes de Batz, Guérande, La Baule, Le Croisic, Le Pouliguen, La Turballe, Piriac, Mesquer et St-Molf	2 582 074,52 €	compte 611	du 01/03/2010 au 28/02/2015 TF = 3 ans TC = 2 x 1 an
09S0036	SDMTP	Location pelle sur chenilles	125 981,86 €	compte 611	du 16/03/2010 au 16/03/2015 TF = 5 ans
10S0007	TEMACO	Conteneurs enterrés des PAV	293 020 € min	compte 21578	du 13/09/2010 au 12/09/2014 TF = 4 ans
10S0017	GRANDJOUAN SACO	Exploitation de la station de transfert des déchets à Guérande	1 669 300,13 €	compte 611	du 01/01/2011 au 31/12/2015 TF = 3 ans TC = 2 x 1 an
MPA 110003	SAUR	Collecte déchets restaurants de plage ville de La Baule	186 916,80 €	compte 611	du 06/06/2011 au 05/06/2014 TF = 1 an TC = 2 x 1 an
MPA 1100010	ALZEO ENVIRONNEMENT OUEST	Traitement des lixiviats du CET de Keraline	195 866,02 €	compte 611	du 01/05/2011 au 30/11/2011 TF = 7 mois du 01/05/2012 au 30/11/2012 TC = 7 mois
1100015	COVED	LOT 1 : Exploitation déchetteries de Guérande, La Baule, Batz et le Croisic Gestion bas de quai déchetterie de Piriac	4 757 522,50 €	compte 611	du 01/11/2011 au 31/10/2016 TF = 3 ans TC = 2 x 1 an
	TRIADIS	LOT 2 : Collecte et traitement déchets dangereux des ménages déchetteries de Piriac, Pénestin et Herbignac	592 498,55 €	compte 611	du 01/11/2011 au 31/10/2016 TF = 3 ans TC = 2 x 1 an
	CHARIER DV	LOT 3 : Exploitation des bas de quai des filières non imposées	3 879 333,15 €	compte 611	du 01/11/2011 au 31/10/2016 TF = 3 ans TC = 2 x 1 an
MPA 1100023	QUADRIA	Fourniture de composteurs	215 280 € max	compte 2188	du 20/07/2011 au 19/07/2013 TF = 2 ans
MPA 110028	TEMACO	Fourniture de conteneurs aériens	200 450 € max	compte 21578	du 10/11/2011 au 09/11/2015 TF = 4 ans
MPA 110035	TAPIERO	Fourniture de sacs végétaux	227 240 € max	compte 21578	du 12/01/2012 au 11/01/2014 TF = 2 ans
MPA 110036	MABO	Gerbage déchets verts	36 926,50 €	compte 611	du 01/01/2012 au 31/12/2016 TF = 3 ans TC = 2 x 1 an
MPA 110038	GRANDJOUAN SACO	Collecte des encombrants	137 886,89 €	compte 611	du 01/01/2012 au 31/12/2016 TF = 3 ans TC = 2 x 1 an
MPA 120031	AGPS	Surveillance de 4 déchetteries	161 084,55 €	compte 6282	du 18/10/2012 au 17/10/2015 TF = 1 an TC = 2 x 1 an